



Université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des sciences de Gestion
Département : Sciences Économiques



MÉMOIRE DE MASTER

En vue de l'obtention du Diplôme de Master en Sciences
Économique

Option : Économie de Développement

Thème

L'Aménagement urbain en l'Algérie :
Acteurs et projets
Cas de la wilaya de Tizi-Ouzou

Réalisé par :

Mr Rangel Fernandes Ambrósio Domingos

Mr Matola Sebastião Lucas

Sous la direction de :

Dr RAHMOUNI Djamilia

Jury composé de

Président : Mme AKNINE SOUIDI Rosa, Professeur en sciences économiques, UMMTO

Examineur : Mr BERBAR Mouloud, Maître de conférences classe A, UMMTO

2021-2022

Sujet

L'Aménagement urbain en l'Algérie : Acteurs et projets

Cas de la wilaya de Tizi-Ouzou

DÉDICACES

« Je dédie ce travail à:

À mes parents, Ambrósio Rangel (père) et Luísa Domingos Fernandes
Rangel (mère) »

(**Rangel Fernandes Ambrósio Domingos**)

« Je dédie ce travail à:

Mes parents, Lucas Matola (père) et Ruth Matola (mère). En spécial
Jose Tréguir Jardim et Felismina Salegue Jardim »

(**Matola Sebastião Lucas**)

REMERCIEMENTS

Tout travail de recherche n'est jamais l'œuvre d'une seule personne.

Tout d'abord, nous tenons à remercier **Dieu**, le généreux, le tout puissant qui nous a donné la force et le courage, la volonté et les moyens nécessaires pour réaliser ce modeste travail ; Nous exprimons notre reconnaissance et nos remerciements à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin, directe ou indirectement à l'élaboration de ce travail.

Spécial remerciement à notre encadreur **Mme Rhamouni Djamila** pour avoir bien voulu diriger ce travail, et qui nous a guidés, encouragé et conseillé tout au long de cette recherche.

Nous présentons nos remerciements également aux membres du jury pour avoir accepté d'évaluer ce travail de recherche.

Ensuite, nos remerciements iront à **l'équipe pédagogique** qui a veillé au déroulement de ce master dans de bonnes conditions.

Nous remercions également tous les enseignants de l'université Mouloud Mammeri, qui ont contribué à notre formation tout au long de notre cursus universitaire.

Nous tenons à remercier toutes **les institutions de Tizi-Ouzou** où nous sommes passé, et qui se sont bien engagé pour faciliter les processus de collecte de d'informations.

Nous tenons à remercier **particulièrement à nous parents, nôtres familles et amies** qu'ont toujours étais là pour nous soutenir malgré la distance.

ABRÉVIATIONS ET SIGLES UTILISES

ABRÉVIATIONS ET SIGLES UTILISES

AEI – Alimentation en Eau d'irrigation

AEP – Alimentation en Eau Potable

ANAT- Agence National d'Aménagement de Territoire

ANDI- Agence National de Développement et de l'Investissement

AP – Autorisation de Programme

APC - Assemblée Populaire Communale

APW - Assemblée Populaire de Wilaya

BET- Bureaux d'Etude Technique

CES- Corps d'Etat Secondaire

CET- Corps d'Etat Technique

CF- Contrôle Financier

CFU- Carte Foncière Urbaine

CFPA- Centre de Formation Professionnelle et d'Apprentissage

CSU- Carte Sociale Urbaine

CT- Court Terme

CTC – Contrôle Technique de la Construction

CHU- Centre Hospitalier- Universitaire

DEP – Direction des Equipements Publics

DSP – Direction de la Sante e de Population

DRC- Direction de Registre de Commerce

DUAA- Direction de l'Urbanisation de l'Archeterie et de l'Aménagement

EME- Entreprise Metro d'Alger

ENGOA- Entreprise National de Grand Ouvrages d'Air

EHS- Etablissement Hospitaliers Spécialisés

EPSP - Établissements Publics de Santé de Proximité

EPT- Espaces de Programmation Territoriale

FSP - Fonds de Solidarité Prioritaire

IDE- Investissement Directs Etranger

ITMA- Institut de Technologie et Moyens Agricoles

LHCC- Laboratoire de l'Habitat et de la Construction du Centre

INSFP- Institut National Spécialise de la Formation Professionnelle
LT- Long Terme
MT- Moyen Terme
ODS- Ordre de Démarrage et des Services
ONS- Office National des Statistiques
OSC - Organisations de la Société Civile
PA- Pôles d'Attractivité
PAT- Programmes d'Action Territoriale
PARI- Programme d'Action Régional Intégré
PAW- Plans d'Aménagement de Wilaya
PCD - Plans Communaux de Développement
PDAU - Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
PK- Point Kilomètre POS- Plan d'Occupation des Sols
PMU - Plans de Modernisation Urbain
POS- Plan D'Occupation des Sols
PUD - Plans Directeurs et d'Urbanisme
PRA - Plan Régional d'Aménagement
RGPH- Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RN- Route National
SCU- Schéma de Cohérence Urbain
SDAAM- Schémas d'Aménagement des Aires Métropolitaines
SEPT- Schéma Agence National d'Espace de Programmation Territoriale
SDS- Schémas Directeurs Sectoriels
SDAU- Schémas Directeurs d'Aménagement Urbain
SNAT- Schéma National d'Aménagement du Territoire
SRAT- Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire
SIG- Système d'Information Géographique
TTC- Toute Taxe Compresse
VRD- Voiré Réseaux Divers
ZAC- Zones d'Action Commerciales
ZAI- Zones d'actions Industrielles
ZET- Zones d'Expansion Touristique
Z.H.U.N - Zone d'Habitat Urbain Nouvelle

SOMMAIRE

Introduction générale	2
------------------------------------	---

Chapitre I : Aménagement de l'espace urbain ; clarification conceptuelle

Introduction du premier chapitre	6
---	---

Section 1 : Concepts de base sur l'aménagement du territoire	6
---	---

Section 2 : Présentation de l'espace urbain	13
--	----

Section 3 : Villes algériennes	20
---	----

Conclusion du premier chapitre	24
---	----

Chapitre II : Aménagement urbain en algérie : genese, acteurs et instruments

Introduction au chapitre	33
---------------------------------------	----

Section 01 : Genèse de la politique d'aménagements de territoire en Algérie	
--	--

Section 02 : Acteurs impliqués dans l'aménagement urbain en Algérie	32
--	----

Section 03 : Principaux instruments de l'aménagement de territoire en Algérie	37
--	----

Chapitre III : Principaux projets structurant de la Wilaya de Tizi-Ouzou

Introduction du chapitre	49
---------------------------------------	----

Section 01 : Projets visant renforcement des infrastructures routières	50
---	----

Section 02 : Projets visant à désencombrer la ville	54
--	----

Section 03 : Projets visant l'amélioration des conditions de vie des citoyens .	58
--	----

Conclusion générale	67
----------------------------------	----

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Introduction générale

Les recherches économiques se sont longtemps appuyées sur l'analyse des facteurs promouvant la croissance économique dans son aspect quantitatif, et la notion d'espace n'avait pas d'importance fondatrice des premiers courants de pensée, ayant été développés. La prise de conscience des inégalités induites par l'hétérogénéité de propagation du développement dans l'espace a interpellé l'intégration proportionnelle de la dose spatiale dans l'analyse (espace neutre, espace hétérogène, territoire).

Actuellement, il est admis que les transformations techniques, sociales, territoriales, démographiques et culturelles qui accompagnent la croissance de la production sont au centre de préoccupations des différents pays qui cherchent à se développer quantitativement et qualitativement. L'aménagement urbain, ce qui est une des caractéristiques des pays développés.

L'aménagement de territoire consiste alors à organiser et structurer l'espace, en prenant en compte les besoins des différents acteurs, le cadre politique national, les contraintes techniques, environnementales et budgétaires. Ce processus est défini par Merlin, P (1989, P11)¹ comme «un ensemble d'actions concertées visant à disposer avec ordre les habitants, les activités, les constructions, les équipements et les moyens de communication sur l'étendue du territoire»»

En Algérie, l'aménagement du territoire intervient pour corriger les distorsions des modèles coloniaux et postcoloniaux de mise en valeur de l'espace, il contribue efficacement à former et à consolider l'unité nationale, la politique d'aménagement du territoire permettra ainsi d'intégrer le processus de développement général et de réarticuler les structures économiques et spatiales. La configuration actuelle de l'espace de la wilaya de Tizi-Ouzou est le résultat d'un long processus constitué d'une succession de contradictions et de coupures profondément enracinées.

Problématique de recherche et hypothèses de la recherche

L'aménagement urbain constitue une politique publique à part entière : elle est ainsi définie dans ses grandes lignes par les instances nationales, pour ensuite être adoptée au cadre

¹ Merlin, Pierre (1989) *Géographie de l'aménagement*. Paris, Presses universitaires de France, (Coll. « Espace et Liberté »), 334 p.

Introduction générale

territorial. Ce en laissant un marge de manœuvre aux acteurs impliqués localement, mais aussi des pratiques citoyennes, Gharbi-Abdellillah, R (2012, P :02)² écrit alors que « l'articulation de deux processus, présents dans l'espace urbain en Algérie, qui se fondent dans sa conception et sa fabrication, que sont les impacts des politiques urbaines et les stratégies d'appropriation des espaces urbains vécus, forment un socle à toute analyse du fait urbain ». De ce fait, nous nous posons, comme fondement de notre raisonnement de recherche, la question suivante :

Comment la politique d'aménagement urbain a-t-elle évolué en Algérie ? Et quelles mutations caractérisent la sphère territoriale de la wilaya de Tizi-Ouzou ?

Questions subsidiaires

- Qu'est-ce qu'un aménagement de territoire ?
- Quels sont les acteurs, les instruments de l'aménagement urbain en Algérie ?
- Quelles sont les principales mutations qu'a connues le territoire de la Wilaya de Tizi-Ouzou, suite à son aménagement à long terme ?
- Quels projets structurants caractérisent la sphère territoriale au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou ?

Hypothèses de recherche :

H01 : La politique d'aménagement urbain en Algérie est régit par un cadre instrumental solide permettant de bien cadrer les mutations spatiales induites par les pratiques aménagistes.

H2 ; La wilaya de Tizi-Ouzou connaît de nombreuses transformations territoriales, et elle est destinataire d'une panoplie de projets structurants qui reste sujets à des blocages devant être surmontés.

Méthodologie de recherche

Pour donner les éléments de réponses à notre problématique nous avons adopté la démarche méthodologique hypothético-déductive ;

- Formulation des questions ;
- Formulation de réponses provisoires ;
- Synthèse du corpus théorique ;

² Gharbi-Abdellillah, R (2012) « Ville, acteurs sociaux et rapports à l'espace », thèse de doctorat en sociologie urbaine. Faculté des sciences sociales, département de sociologie, université d'Oran.

Introduction générale

- Tests (enquête) empiriques dans l'objectif de vérifier la véracité ou non des réponses provisoires.

De ce fait, une recherche théorique concernant les concepts liés à notre travail, en vue d'avoir une connaissance générale de la thématique. Ensuite, pour compléter notre recherche, nous avons sollicité les institutions concernant les projets structurants de la Wilaya de de Tizi Ouzou.

Démarche de collecte de données

Pour la réalisation de cette étude (projets structurants) plusieurs ont été les moyens et méthodes utilisés, ainsi que plusieurs obstacles ont été trouvés.

➤ Modes de collecte des données

Compte tenu de la complexité du travail, et des divers organismes et/ou auteurs impliqués dans ces projets. Dans une première phase, nous avons démarré les deux (étudiants), en sollicitant les institutions chargées de les réaliser.

Après avoir identifié les institutions et avoir eu les premiers contacts, nous avons pensé qu'il valait mieux nous diviser et avons commencé à collecter des données chacun dans un organisme (environ de 8) afin de dynamiser le travail, éviter d'autres dépenses et nous avons nos journées pour l'organisation des contenus (parmi les différents traités).

➤ Organismes sollicités

Pour mener à bien les travaux, nous avons passé aux entités ou institutions suivantes;

- Assemblée Populaire de Wilaya (APW) de Tizi Ouzou
- Assemblée Populaire Communal (APC) ; service d'urbanisme
- Direction de l'urbanisme
- Direction des transports
- Direction de la Jeunesse et des Sports
- Direction des travaux publics
- Direction d'équipement

➤ Obstacles rencontrés

Il y a eu plusieurs difficultés et certains étaient des cas comme;

- Les institutions sont éloignés les uns des autres (bien qu'ils soient tous dans la même commune) et il y avait des journées où nous devions tous les passer en une seule journée, et

Introduction générale

selon les horaires qu'ils (les établissements) stipulaient et nous nous adaptions à leur temps, pour faire avancer les recherches puisque nous les avions en priorité.

- Pas toujours lorsque nous sommes allés chercher des informations, nous avons trouvé les employés indiqués (certains en raison d'horaires chargés).

- Dans l'organisation de certains contenus, de nombreuses observations ont été nécessaires.

- Dans certaines institutions, il n'était pas facile de nous fournir l'information et d'autres ont même refusé.

- Nous avons traversé de nombreux bureaux, parfois pour être servis par un seul. Et aussi de souligner que des réunions ont été reportées à plusieurs reprises. Et par conséquent, prolongeant le temps de collecte des données.

Malgré les difficultés rencontrées, nous sommes satisfaits des résultats de la recherche réalisés. De la même manière, nous avons trouvé des institutions capables de répondre à nos attentes. Globalement c'était une bonne expérience.

Plan de rédaction

Notre plan de rédaction est constitué de trois (3) chapitres, le premier consacré à la clarification conceptuelle de l'aménagement du territoire et de l'espace urbain. Le deuxième, traite de l'évolution de la politique d'aménagement urbain en Algérie, ainsi que, les acteurs impliqués. Enfin, le troisième chapitre et dernier, est consacré aux principaux projets structurants de la wilaya de Tizi-Ouzou et l'analyse de notre étude de cas après la récolte des données.

**CHAPITRE I : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE URBAIN ;
CLARIFICATION CONCEPTUELLE**

Chapitre I : Aménagement de l'espace urbain ; clarification conceptuelle

Introduction du premier chapitre

L'homme a toujours aménagé l'espace au gré de ses besoins, le fait d'aménager un espace pour le transformer en un milieu de vie est une pratique très ancienne, cette action survient suite à l'occupation d'un espace ou une terre par l'homme, pour y faire de son milieu de vie en apportant les transformations nécessaires. La densité d'aménagement territoriale permet alors de distinguer entre deux catégories d'espace : un espace urbain et un espace rural. L'espace urbain se révèle ainsi comme le lieu de la diversité des relations sociales et économiques, il est le lieu de concentration des principales infrastructures et équipements constituant l'assise territoriale principale du développement, leur qualité et nombre alors largement supérieur à celle des zones rurales.

Dans ce chapitre, la première section abordera la question de l'aménagement du territoire avec ses fondements. La deuxième section traitera des concepts sur l'espace urbain, entre définitions et caractéristiques, ainsi que d'autres clarifications théoriques adéquates qui permettront de mieux cerner et visualiser le concept.

Section 1 : Concepts de base sur l'aménagement du territoire

Le concept d'aménagement du territoire est polysémique, c'est-à-dire, il n'y a pas une seule définition, raison pour laquelle nous procéderons par échelon pour pouvoir bien le cerner : dans un premier temps nous définirons les deux concepts qui le forment séparément, ensuite nous en reviendrons sur sa définition en tant que mot composé. Une fois le concept cerné, nous allons revenir sur les différents objectifs de l'aménagement du territoire, les éléments fondamentaux devant être pris en considération lors de l'exercice d'aménagement, ainsi que les principales phases d'une démarche aménagiste.

1- Aménagement / territoire, quelles définitions

Pour bien pouvoir cerner le concept d'aménagement du territoire, il paraît primordial de passer par la clarification des deux sous-concepts qui le forge en l'occurrence: l'aménagement et le territoire.

- Qu'est-ce qu'un aménagement ?

Le concept d'aménagement fait référence à l'action d'aménager un local, un lieu où quelque

Chapitre I : Aménagement de l'espace urbain ; clarification conceptuelle

chose. Il est considéré aussi comme une disposition particulière visant à une meilleure adéquation de quelque chose à sa destination (Dictionnaire de français Larousse)³. Selon BELHEDI (1978, P :04) ⁴, « L'aménagement est cette action volontaire, consciente, programmée d'une collectivité sur son territoire qui consiste à modifier, rectifier, corriger, adapter et transformer un espace donné en vue d'un objectif déterminé ». L'aménagement est ainsi le fait de l'action d'une collectivité dans le but d'avoir une idée pour le développement de son territoire, et de corriger les déséquilibres territoriaux qui s'y observent.

➤ Qu'est ce que le territoire :

Le concept de territoire est polysémique, plusieurs sont les auteurs qu'ont traité ce sujet, Jean-Yves Piot, (2007, P : 41)⁵ note que « Le territoire, comme tout système, est en équilibre dynamique car soumis à de multiples tensions liées aux interrelations et interactions qui ne cessent de se modifier avec le temps. Certaines sont liées à des systèmes englobants (aussi bien les systèmes écologiques que les systèmes sociaux et idéologiques à l'échelle mondiale), d'autres dépendent de facteurs politiques (évolution du cadre législatif et renouvellement des édiles), les dernières reposant sur le jeu des acteurs et les modifications de l'espace géographique. ». Nous nous appuyerons, ainsi, sur la définition donné par la géographie (Brunet, Dolfus 1990)⁶, où nous montre trois dimensions que recouvre le territoire:

- Identitaire ou social ; une entité spatiale avec une propre identité et les relations entre les groupes sociaux qui l'habitent.
- Une dimension matérielle ou physique ; celle-ci va concerner les aspects naturelles déterminant des potentialités ou bien dit, ce qu'existe dans le territoire en terme de ressources.
- Structural ou organisationnel ; il s'agit d'une entité composée d'un ensemble d'acteurs sociaux et institutionnels ce dernier régit par un rapport de hiérarchie et d'autres facteurs que la complète.

³ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/aménagement/2777>

⁴ Belhedi, A (2010) : cours sur «L'aménagement du territoire ; principes et approches », université de Tunis, faculté des sciences humaines et sociales. Disponible sur le lien : <https://cgdr.nat.tn/upload/files/Bilienligne/2010Am%C3%A9nagement-du-territoire-texte-general.pdf>

⁵ Jean-Yves Piot (2007) : « Géographie, aménagement des territoires et géogouvernance Propositions pour une formation des acteurs à la compréhension des enjeux spatiaux », Thèse de Doctorat de géographie Université de Provence - Aix-Marseille I

⁶ Cours en ligne de Dr Chenane Arezki (2011) : « développement durable des territoires ; Enjeux et perspectives », sciences économique, UMMTO

Chapitre I : Aménagement de l'espace urbain ; clarification conceptuelle

De ce fait, définis des concepts de l'aménagement et du territoire séparément, dans ce qui suit nous allons présenter quelques définitions traitant la question de l'aménagement du territoire.

2- Qu'est-ce qu'un aménagement du territoire

Selon Moussaoui, A (2016, P :17)⁷ « L'aménagement consiste à tenter d'agir sur les localisations et sur les dynamiques spatiales de l'activité économique. Il permet d'assurer au territoire concerné un développement et un fonctionnement économique rationnels, en principe profitables aussi bien à l'entreprise qu'à l'habitant ». Cette analyse va dans le même sillage de réflexion qu'Alain Lipietz (2001), qui considère que les premières politiques d'aménagement de territoire tournaient autour d'un objectif fondamental, qu'est celui de création des emplois pour éviter une délocalisation des hommes selon le fameux slogan « Aménager le territoire plutôt que déménager les hommes ». C'est dans ces propos que cet auteur contextualise les premières intentions d'aménagement du territoire : « Depuis les années cinquante, l'aménagement du territoire a un sens plus précis : il s'agit d'organiser le développement économique sur l'ensemble du territoire, en alternative au simple jeu du marché du travail qui pousserait les résidents à se déplacer pour chercher un emploi. » (Alain Lipietz, 2001, P : 01)⁸.

Depuis, ce concept a subi une succession de conceptualisation où le sens évoluait en fonction des objectifs que se fixaient les actions aménagistes, au sens actuel « L'aménagement du territoire consiste à organiser le développement économique sur l'ensemble du territoire, dans un double objectif spatial et temporel. L'aménagement du territoire vise à assurer la cohésion du territoire dans sa trajectoire économique et sociale (spatialement) et la projeter, en mettant en place les stratégies et scénarios de localisations et de répartitions nécessaires pour réaliser tout projet de développement » Nait si Ahmed, K et Si Ahmed F (2018, P : 05)⁹

Dans sa facette d'une politique publique à part entière, l'aménagement du territoire correspond à un processus devant impliquer les citoyens, qui sont conviés à y participer dans une optique de démocratisation des pratiques d'aménagement. En effet, après s'être

⁷ Moussaoui, A (2016) : « Analyse d'une transition d'un espace de développement et d'aménagement du territoire : illustrée par l'exemple de la de la wilaya de Tizi-Ouzou », Thèse de doctorat en sciences économiques, UMMTO.

⁸ Alain Lipietz, (2001) : « Aménagement du territoire et développement endogène ». Disponible sur le lien : http://lipietz.net/ALPC/REG/REG_CAE_AmenagementTerritoire.pdf

⁹ Nait si Ahmed, K et Si Ahmed F (2018) : « Le rôle du plan d'aménagement de la wilaya de la wilaya dans le développement local. Cas de la wilaya de Tizi- Ouzou », mémoire de master en sciences de gestion, spécialité management public. UMMTO.

Chapitre I : Aménagement de l'espace urbain ; clarification conceptuelle

longtemps figés sur des actions volontaristes où l'État a été le seul à décider des actions d'aménagement, l'adoption des logiques de déconcentration et de décentralisation a permis de reconnaître aux échelons locaux des prérogatives en matière d'aménagement du territoire, ce qui ouvre la possibilité d'impliquer le citoyen dans la démarche de formulation et d'adoption des projets d'aménagement territoriaux.

Afin de compléter les concepts nous allons présenter deux définitions ;

2.1. Selon le Conseil de L'Europe

Le conseil de l'Europe à travers la carte européenne de l'aménagement du territoire (Torremolinos, Espagne, 1983) définit l'aménagement du territoire comme « l'expression spatiale des politiques économique, sociale, culturelle et écologique de toute société. Il est à la fois une discipline scientifique, une technique administrative et une politique conçue comme approche interdisciplinaire et globale tendant à un développement équilibré des régions et à l'organisation physique de l'espace selon une conception directrice. » (Belhedi, A ; 2010)¹⁰

2.2. Selon la loi n° 10-02 du Rajab 1431 correspondant au 29 juin 2010 portant approbation du Schéma National d'aménagement du territoire.

Aménager le territoire veut dire que l'État n'abandonne aucun territoire à son destin, c'est à dire, il compte sur tout le territoire pour son utilisation à bénéfice de la population. L'espace fait partie du patrimoine national (Algérien) à elle est reconnue le droit de se développer et prospérer. L'aménagement du territoire a cette mission de mettre les différentes actions de secteurs en cohérence (Journal officiel de la République Algérienne N° 61).

3- Objectifs de l'aménagement du territoire

L'aménagement du territoire, comme tout segment des politiques publiques, naît de l'existence d'un problème commun nécessitant une intervention étatique pour qu'une résolution lui soit apportée, ainsi « la nécessité d'une politique d'aménagement du territoire naît de déséquilibres ; il serait illusoire d'attendre leur résorption sans action volontariste des pouvoirs publics. La tendance spontanée est au contraire à l'aggravation des situations difficiles, les espaces isolés et mal reliés aux réseaux de communication étant placés dans des

¹⁰ Belhedi, A (2010) , Op.Cit.

Chapitre I : Aménagement de l'espace urbain ; clarification conceptuelle

conditions concurrentielles de plus en plus contraignantes. »¹¹. L'objectif fondamental que vise la politique d'aménagement est d'aboutir à un développement harmonieux du territoire qui en est sujet, et atténuer les disparités régionales en améliorant les conditions de vie des habitants, essentiellement dans les zones à handicapes. À ce titre, Nait si Ahmed, K et Si Ahmed F (2018, P : 01) ¹² font remarquer que ces politiques ont émergé « lorsqu'on s'est aperçu au milieu du vingtième siècle, des problèmes que pouvait représenter une répartition inégale du développement entre différentes région d'un même pays sur les plans économique et social. Il vise, aussi donc, l'équilibrage de la répartition des activités et des hommes sur les territoires pour un développement harmonieux et tout en préservant et respectant les ressources disponibles. »

En définitive, l'aménagement du territoire se fait selon un objectif bien déterminé, de ce fait, il peut y avoir plusieurs ou différents objectifs. À travers les définitions présentées aux points précédents nous pouvons constater quelques objectifs relatifs à l'aménagement du territoire tel que :

- Corriger et analyser l'impact spatial des activités humaines, en grosso modo, une réorganisation de l'espace.
- Pouvoir avoir un contrôle des espaces du territoire.
- En ce que concernent les différentes activités réalisées par la population on note que l'aménagement du territoire contribue à une meilleure distribution de ce dernier, en évitant ainsi les disparités entre eux.
- Dans quelques documents de planifications et textes de loi, on trouve que la finalité de l'aménagement du territoire (AM) est d'avoir un développement économique équilibré des territoires.

De son côté, BELHEDI, A (2010)¹³ définit quatre objectifs complémentaires:

- Le première est celui relatif au développement pour un changement apte cohérent et global des espaces vis à vis des aptitudes et coordonnées propres.

¹¹ <http://blogdepef.canalblog.com/archives/2015/04/27/31962901.html>

¹² Nait si Ahmed, K et Si Ahmed F (2018) : « Le rôle du plan d'aménagement de la wilaya de la wilaya dans le développement local. Cas de la wilaya de Tizi- Ouzou », mémoire de master en sciences de gestion, spécialité management public. UMMTO.

¹³ Idem.

Chapitre I : Aménagement de l'espace urbain ; clarification conceptuelle

- Le deuxième s'agit de donner à tous les citoyens une vie stable et respectable en tant qu'une partie du territoire et contributeur de son accroissement, par conséquent le développement.
- Le troisième consiste à garantir une meilleure performance de l'espace en général ou de certains lieux.
- Le dernier consiste à améliorer les conditions de vie du citoyen en matière d'habitat, emplois, transport etc.

4 Facteurs ou éléments à prendre en compte dans l'exercice de l'aménagement du territoire

Plusieurs sont les facteurs à considérer pour l'aménagement du territoire vis-à-vis sa complexité, en nous appuyons sur l'analyse faite par Yves Madiot (1979)¹⁴ nous en retiendrons ;

4.1- Connaissance générale du territoire

Une vision globale du territoire doit exister dans le cadre du processus d'aménagement du territoire pour faciliter quand à l'utilisation de l'espace, répartition des investissements et de la population sur le territoire.

De ce fait l'aménagement du territoire doit tenir compte de tous les éléments que contribuent à la formation économique et sociale d'un pays.

4.2 Recherche prospective

Dans un temps assez large (5 à 15 ans ou plus), il est indispensable trouver des moyens ou un meilleur chemin afin d'atteindre le développement.

Il est important d'avoir une prévision de l'impact des mutations économiques à opérer sur l'espace en ce que concerne la construction de la société future désirée.

Avoir de précautions compte tenu des perturbations possibles, les incertitudes éventuelles par la construction de la société future.

De cette façon, proposer les stratégies de développement, des scénarios qu'ils soient optimistes ou pessimistes pour pouvoir réaliser les actions de changement considérées aptes pour le territoire.

¹⁴ Yves Madiot, (1979) : Aménagement du territoire, 3^{ème} ed, Paris.

Chapitre I : Aménagement de l'espace urbain ; clarification conceptuelle

4.3- Facteurs politique

La volonté politique est cruciale pour l'aménagement du territoire d'un pays, vu qu'ils ont ces prérogatives de décider les orientations pour l'organisation de l'espace.

Ces orientations doivent être prises à tous les niveaux, donc une prise d'initiative du conseil de cette dernière qui s'engage effectivement à pouvoir donner telle orientation à l'organisation de leur espace national.

5. Phases de l'aménagement du territoire

Soit à l'échelle considérée locale, régionale ou nationale ou encore, à la nature de l'aménagement (urbain, rural, industriel, touristique) l'aménagement passe par plusieurs étapes essentielles.

Selon Belhedi, A (2010)¹⁵ nous pouvons distinguer trois étapes et complémentaires, tel que, la constatation globale de l'espace concerné, détermination du plan d'action et la prospective.

5.1- Constatation global de l'espace concerné

Il s'agit de faire l'état de lieu de l'espace, effectuer un bilan territorial global concernant tous les aspects du territoire ; la population et la démographie, les activités, les infrastructures et les équipements sociaux, l'urbanisation. Ces derniers, vont permettre de procéder à une étude rétrospective de la zone afin de comprendre l'actuelle situation de la région.

De même coté, avoir une analyse territorial capable de dégager les contraintes, les potentialités, les spécificités, les atouts et les inconvénients dans l'objectif de savoir les principaux problèmes touchant et identifier les priorités.

Un autre aspect très important est de faire une étude de l'espace dans son cadre territorial global, c'est à dire ses rapports avec les autres espaces et les effets de différentes actions, l'origine et le lieu de manifestation des problèmes posés.

5.2- Détermination du plan d'action

Une fois réalisée l'analyse de la situation d'une zone donnée, établir les prévisions

¹⁵ Belhedi, A (2010), Op.Cit.

Chapitre I : Aménagement de l'espace urbain ; clarification conceptuelle

futures est convenables et selon les méthodes classiques de prévision. Pour cette réalisation, il est nécessaire de déterminer les besoins et de faire les projections futures compte tenu de normes communément acceptées comme critère d'équipement de la population et autres aspects de conditions de vie. De ce fait, selon l'auteur nous pouvons distinguer trois échelles chronologiques pour l'aménagement ;

- Le court ; De cinq ans généralement, permettant de déterminer les petits projets et de faire les possibles corrections avant de mettre en œuvre ou entrer en vigueur des grands projets.
- Moyen terme ; considéré comme le temps nécessaire pour la réalisation de projets structurants et changement de la population, normalement est de 15 ans.
- Le long terme ; il s'agit de 20 à 25 ans. C'est l'horizon des actions structurantes de l'aménagement concerté ou différé qu'il s'agit de mener. Il est considérablement suffisant pour la réalisation des grands projets.

5.3- Prospective

Nous pouvons faire une démarche prospective, c'est-à-dire de type qualitatif où on essaie de définir les futures possibles et les plus plausibles de la zone compte tenue de toutes les éventualités. Ce dernier est un processus très fondamental dans le cadre du développement du territoire.

Section 2 : Présentation de l'espace urbain

Les concepts d'urbain et rural concernent des réalités différentes selon les pays, nous tenterons à travers cette section de clarifier ce concept d'un point de vue théorique, puis nous nous recentrons le cas spécifique à l'Algérie.

2.1 Définition de l'espace urbain

En termes généraux, l'urbain renvoie à « l'ensemble des différentes utilisations du sol juxtaposé les unes aux autres. Ces usages définissent des zones telles que : le centre-ville, où se concentrent les activités commerciales, de services et de gestion ; des zones industrielles et des zones résidentielles, distinctes en termes de forme et de contenu social ; espaces de loisirs ; et, entre autres, ceux en réserve pour une expansion future. Cet ensemble d'usages du sol est l'organisation spatiale de la ville ou simplement l'espace urbain fragmenté ». (Roberto Lobato,

Chapitre I : Aménagement de l'espace urbain ; clarification conceptuelle

1995)¹⁶. Nous pouvons dire que l'espace urbain est un espace fragmenté et articulé, réflexion et conditionnement social, ensemble de symboles et champ de lutte. Ainsi la société elle-même dans l'une de ses dimensions, le plus apparente, matérialisée dans des formes spatiales.

2.1.1 Simplification du concept

De façon très simplifiée, on peut entendre par tissu urbain le visage que présente une agglomération sur le plan de l'occupation du sol en milieu urbain. Le tissu est l'état qui caractérise l'espace urbain, lui-même comprend des éléments définissant et déterminant l'occupation spatiale. En fait, c'est la forme visuelle caractéristique d'une ville qui permet d'établir des différences par type d'occupation et d'organisation de l'espace. De nos jours le terme « urbain », est généralement entendu comme le fait d'appartenir à la ville. Cela impose une définition précise de la ville.

➤ C'est quoi une ville ?¹⁷

Le terme de ville est un concept ambigu. Il est en effet, tout à la fois un concept descriptif qui permet de repérer une réalité matérielle concrète et un concept interprétatif dans la mesure où il évoque un ensemble de fonctions sociales diverses, qui font de la ville quelque chose de différent d'une entreprise ou d'une école.

Envisagé de façon descriptive, le concept de ville s'organise autour de divers éléments. Il évoque tout d'abord une certaine densité d'habitat et une dominance du bâti sur le non-bâti ; c'est un espace dans lequel la nature peut certes plus ou moins s'inscrire mais qu'en tout cas elle ne structure pas. La ville est ainsi communément définie comme « lieu dans lequel la distance est minimale, la densité et la diversité maximales ». C'est aussi le lieu de « Réunion d'habitations disposant des structures nécessaires à la vie sociale ».

Cherchant un certain degré de simplification pour des fins de mesures, et confrontés à la difficulté d'absence d'une définition claire du phénomène urbain, les statisticiens ont convenu d'identifier la ruralité par opposition à l'urbain. Là aussi, il n'existe pas de définition universellement reconnue de l'espace urbain, à défaut, la méthode retenue consiste à définir des seuils entre communes rurales et urbaines.

¹⁶ Roberto Lobato Corrêa (1995) : « L'espace urbain », Editeur Ática, Série Principes, 3ème. Ed. .

¹⁷ Cours RAHMOUNI, Dj et BOUADI, L (2014) « Analyse de l'espace », département de Géologie, UMMTO.

Chapitre I : Aménagement de l'espace urbain ; clarification conceptuelle

L'urbain est alors déterminée quantitativement par le facteur de population, toutefois les définitions retenues par les différents pays présentent des disparités en matière de seuils. Le tableau suivant met en évidence les principaux seuils communément retenus:

Tableau 1: Seuils de définition de l'espace urbain

Pays	Seuils
pays scandinaves, Albanie, Papouasie-Nouvelle-Guinée	Plus de 1000
Canada, Nouvelle-Zélande, Irlande	1000
France, Allemagne, Luxembourg, Pays-Bas, Israël, l'Ethiopie, Liberia, Honduras, Bolivie, Cuba	2000
Etats-Unis, au Mexique, au Venezuela, Porto-Rico, Bahrein	2 500
Pays d'Afrique (Cameroun, Soudan, Tchad), Inde, Iran, Autriche, Tchécoslovaquie	5 000
Sénégal, Jordanie, Portugal	10 000
Japon	50 000

Source : Adapté aux données de l'encyclopédie de l'Aroga

2.2 Situation en Algérie

Selon le RGPH (2008)¹⁸, en Algérie est considérée comme population urbaine toute population qui vit dans les zones présentant un taux d'urbanisation supérieur à 50% et une densité moyenne supérieure à la moyenne de la région à laquelle elle appartient (nord, haut plateau, sud). Par ailleurs, on compte 562 communes urbaines contre 979 communes rurales. Le tableau suivant met en évidence la répartition des communes rurales et urbaines sur le territoire algérien :

¹⁸ https://www.ons.dz/IMG/pdf/armature_urbaine_2008.pdf

Chapitre I : Aménagement de l'espace urbain ; clarification conceptuelle

Tableau 2: Répartition des communes (urbaines/rurales)

	National	Nord	Hauts plateaux	Sud
Communes rurales	979	562	287	130
Communes urbaines	562	384	120	58
Communes totales	1541	946	407	108

Source : Bessaoud, O (2006)¹⁹

La signification de l'urbain est bien notée que par rapport au rural, c'est la qualité de ce qui n'est pas rural. Il se définit par un paysage, un habitat non aggloméré et une typologie de la construction, reflet par ses composantes (style, matériaux...), du milieu ambiant. Il y a de plus en plus de villes et de couronnes urbaines. Les critères comme démographique et économique (population, densités, mobilités, habitat et emplois) et parfois sans référence à l'agricole pour le monde rural. Également des dimensions morphologiques, historiques et institutionnelles différentes sont renvoyées aux catégories socio-spatiales "rural" et "urbain"

Ce sont également la représentation et les mythes sociaux, à la fois de la campagne et de la ville qui décident du rapport rural/urbain ou de la nature de leur conflit. Et leur persistance est à l'origine de la durée du couple ruralité/urbanité qui, à chaque moment du changement, se renouvelle.

2.3 Principales lectures de l'espace urbain

Diverses lectures de l'espace urbain peuvent être distinguées selon l'analyse faite par Bouzgarrou, A-R (2019)²⁰, essentiellement :

- Lecture morphologique : met l'accent sur la continuité du bâti et les densités, le plan, la forme du bâti, la genèse des formes spatiales, l'affectation de l'espace. De primes abords ce qui différencie le rural de l'urbain c'est l'organisation de leur espace respectif. La répartition et la distribution particulières de la population, de l'habitat et

¹⁹ BESSAOUD, O (2006) : *La stratégie de développement rural en Algérie*, In, options méditerranéennes-politiques de développement rural durable en Méditerranée dans le cadre de la politique de voisinage de l'Union Européenne- Série A

²⁰ Bouzgarrou Asma Rejeb (2019). « article sur l'analyse des formes morpho-fonctionnelles urbaines : mise en place d'un indicateur de mutations paysagères de la ville de Monastir entre 1956 et 2013 ». Architecture, aménagement de l'espace. Université de Bretagne occidentale - Brest; Université de Sousse (Tunisie).

Chapitre I : Aménagement de l'espace urbain ; clarification conceptuelle

des fonctions au sein de grandes étendues agraires, sont explicites de la dispersion dans l'espace rural et de la concentration qui s'amorce aux approches des villes.

- Lecture fonctionnelle : par les activités (industrie, activités tertiaires dont administratives), se traduit dans l'utilisation de critères tels que la proportion de population active travaillant hors du secteur agricole et par le rang administratif de la localité. Or l'opposition entre agriculture et urbain n'est pas fondée dans des pays en développement.
- Lecture de la ville comme espace social
 - Différenciations sociales au sein de l'espace urbain
 - Processus : évitement, sécession urbaine, relégation, gentrification...
 - Cohésion/fragmentation urbaine...
- Lecture de la ville comme objet de civilisation
 - Ville préindustrielle, du XIXe
 - Pensée fonctionnaliste, spécialisation fonctionnelle des périphéries
 - Contre-urbanisation pavillonnaire
 - Recherche d'une urbanité centrale, reconquête des centres.

2.3.1 Concepts essentiels relatifs au phénomène urbain²¹

Actuellement en plus de ces deux espaces classiques connus (urbain/ rural), de nouveaux concepts voient le jour comme :

- Périurbanisation :

C'est l'étalement urbain sur les espaces ruraux proches des agglomérations. C'est un phénomène qui accentue les déplacements domicile-travail puisque près de 27000 personnes qui travaillent dans l'agglomération de vivent dans la couronne périurbaine engendrant ainsi une augmentation des migrations quotidien en Pôles.

²¹ Cours RAHMOUNI, Dj et BOUADI, L « Analyse de l'espace », département de Géologie, UMMTO

Chapitre I : Aménagement de l'espace urbain ; clarification conceptuelle

➤ Aire urbaine :

C'est un ensemble de communes, constitué par un pôle urbain et par des communes rurales, ces dernières formant la couronne périurbaine elle est composée d'une agglomération et de sa couronne périurbaine, c'est-à-dire des communes qui l'entourent. De nombreux habitants de ces communes travaillent dans le pôle urbain. Ceci entraîne des déplacements domicile-travail de plus en plus nombreux et génère de nombreux embouteillages aux heures de pointe le matin à partir de 7h30 et le soir à partir de 16h30.

➤ Pôle urbain (cœur de l'aire urbaine) :

Le pôle urbain est une unité urbaine (une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu qui compte au moins 2 000 habitants) offrant au moins 10 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne d'un autre pôle urbain.

- Urbanisation : processus de transformation en urbanité de l'espace planétaire.
- Agglomération : désigne un ensemble urbanisé (plusieurs villes, villages...), dont la ville-mère et sa banlieue.
- Métropole : agglomération importante dont le seuil est aussi variable selon les pays et qui exerce des fonctions de commandement, social, politique, économique et financier sur d'autres espaces. Une hiérarchie existe entre une variété de types de métropoles. C'est une grande ville qui se caractérise par une population très importante. C'est une ville qui commande, c'est souvent une capitale. Elle assure des fonctions supérieures et des services rares.
- Grandes métropoles et mégalo-pôles : ensemble métropolitain ayant atteint un niveau de fonctionnalité de type continental ou mondial.
- l'aire métropolitaine : elle correspond à l'ensemble des territoires économiquement et culturellement très liés au centre urbain. Il y a attraction et polarisation par ce pôle urbain. Les habitants de l'aire métropolitaine font régulièrement le trajet entre leur domicile et ce pôle urbain, pour leur travail, leurs études, leurs loisirs ou leurs achats. Elle peut contenir des zones rurales et d'autres sans continuité du bâti.

Chapitre I : Aménagement de l'espace urbain ; clarification conceptuelle

2.4 Caractéristiques de l'espace urbain²²

Selon les documents sur urbanisation, lorsque nous parlons de ce qu'est l'espace urbain, certaines caractéristiques frappantes définissent ces lieux. Nous en soulignons 3 ;

2.4.1 Concentration de logements (maisons et immeubles)

Les espaces urbains sont marqués par une forte concentration de population et, par conséquent, de maisons et de bâtiments. Dans ce contexte, un phénomène courant dans ces lieux est la verticalisation. C'est la construction de grands et nombreux immeubles, de quatre étages ou plus, qui sont construits pour répondre à la demande de logements dans les espaces urbains, mettre en valeur certaines zones et faciliter la locomotion des habitants pour se rendre au travail. La concentration de logements a également un aspect négatif lorsqu'on parle de problèmes tels que la ségrégation spatiale et le bidonville.

2.4.2 Grandes infrastructures

Une autre caractéristique essentielle d'un espace urbain est l'infrastructure étendue. La plupart des habitants de ces lieux (les plus aisés) disposent d'installations sanitaires de base, d'un éclairage, d'un accès facile aux hôpitaux, banques, écoles, collèges, supermarchés, entre autres services essentiels. Dans ce contexte, la génération de revenus dans les espaces urbains provient essentiellement de la production industrielle, du commerce et du secteur des services.

2.4.3 Réseau de transport en commun

Les lignes de bus, de métro et de train, ainsi que d'autres moyens de transport public, sont monnaie courante dans les espaces urbains. Une grande partie de la population a également des rues et des avenues pavées. Lorsque nous parlons de métropoles, il y a aussi des aéroports qui facilitent le mouvement des personnes du monde vers cet espace urbain particulier.

²² Articles sur urbanisation de Talita Cruz, maio 17, 2021. **Disponible sur le lien ;** <https://www.vivadecora.com.br/pro/espace-urbain>.

Chapitre I : Aménagement de l'espace urbain ; clarification conceptuelle

Section 3 : Les villes algériennes

Dans cette section nous parlerons de types de villes en Algérie, quelques concepts relativement à des villes, employées par des lois du pays, et le processus d'évolution des villes algériennes selon les différentes civilisations.

3.1 Types de villes en Algérie

Il existe en Algérie deux types de stratification des agglomérations urbaines : Les stratifications de type légal et les stratifications de type statistique.

3.1.1 Strates légales

Deux textes définissent leur propre stratification. Il s'agit des lois : La loi n° 2001-20 du 12/12/01 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire; et la loi n°2006-06 de la 20/02/06 portant loi d'orientation de la ville. Nous en résumons dans les tableaux suivants la principale terminologie employée dans ces dernières.

Tableau n° 03 : Terminologie employée dans la loi 2001-20

Strate	Definition
Region programme d'aménagement et de developpement	Territoire constitue par plusieurs wilayas limitrophes et presentant des caractéristiques physiques et des vocations de developpement similaires ou complementaires
Metropole	Agglomeration urbaine dont la population totalise au moins 300 000 habitants et qui a vocation, outre ses fonctions regionales et nationales, a developper des fonctions internationales
Aire metropolitaine	Territoires a prendre en consideration afin de maitriser et organiser le developpement d'une metropole
Grande ville	Agglomeration urbaine dont la population totalise au moins 100 000 habitants
Ville nouvelle	Agglomeration urbaine programmee dans sa totalite sur un site vierge ou a partir d'un ou de plusieurs noyaux d'habitat existants
Zone sensible	Espace ecologiquement fragile ou des actions de developpement ne peuvent etre menees sans tenir compte de sa specificite

Chapitre I : Aménagement de l'espace urbain ; clarification conceptuelle

Tableau n° 04 : Terminologie employée dans la loi 2006-06

Strate	Definition
Ville	Agglomération urbaine ayant une taille de population supérieure à 100 000 habitants et disposant de fonctions administratives, économiques, sociales et culturelles
Ville moyenne	Agglomération urbaine dont la population est comprise entre 50 000 et 100 000 habitants
Petite Ville	Agglomération urbaine dont la population est comprise entre 20 000 et 50 000 habitants
Agglomération urbaine	Espace urbain abritant une population agglomérée d'au moins 5000 habitants
Quartier	Partie de ville délimitée sur la base d'une combinaison de données relatives à l'état du tissu urbain, à sa structure, à sa composition et au nombre d'habitants y résidant

Le tableau suivant synthétise ces définitions.

Tableau n° 05 : Strates définies par les deux lois 2001-06 et 2006-06

Lois	Strate	Definition
2001-20	Métropole	Agglomération urbaine dont la population totalise au moins 300 000 habitants et qui a vocation, outre ses fonctions régionales et nationales, à développer des fonctions internationales.
	Grande Ville	Agglomération urbaine dont la population totalise au moins 100 000 habitants.
2006-06	Ville moyenne	Agglomération urbaine dont la population totalise au moins 50 000 et 100 000 habitants.
	Petite Ville	Agglomération urbaine dont la population est comprise entre 20 000 et 50 000 habitants.
	Agglomération urbaine	Espace urbain abritant une population agglomérée d'au moins 5 000 habitants

3.2 Strate statistique

- Les critères retenus en 2008 :

Chapitre I : Aménagement de l'espace urbain ; clarification conceptuelle

Comme pour les Recensements de 1977, 1987 et 1998, l'unité urbaine est définie par l'agglomération (Une agglomération est définie comme un ensemble de constructions en nombre égal au moins à la centaine telle qu'aucune d'elles ne soit séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. Le terme d'unité urbaine recouvre aussi bien les notions d'agglomérations intercommunales que de villes isolées. Le périmètre d'agglomération ou contour des agglomérations urbaines est défini conformément au critère des 200 mètres établis pour la préparation cartographique du recensement. Il s'agit en fait, d'une ligne fictive qui entoure l'agglomération et passe à 200 m des dernières constructions agglomérées, en faisant abstraction des limites administratives

➤ critiques portées aux critères utilisés

Les principales observations et critiques portées aux critères de classification utilisés par l'ONS sont :

a) la taille de l'agglomération : Le fait urbain peut très bien exister au-dessous du seuil de 5000 habitants mais nécessiterait néanmoins une étude plus détaillée et même des enquêtes complémentaires sur le terrain. Il peut également ne pas apparaître dans des agglomérations de plus de 10 000 habitants.

b) Le rang administratif : pris isolément ne traduit pas toujours le fait urbain.

c) L'activité (agricole ou non) : L'optique estimant que la caractéristique principale d'une ville est que les personnes qui y vivent n'exercent pas d'activité agricole du moins dans une faible proportion (moins de 25% du total) a été contestée du fait que les équipements publics programmés dans les entités administratives (écoles, centre de santé, polycliniques, centre culturels, maternité...) ne prennent en considération que l'importance de la population et ne tiennent pas compte de l'activité économique.

d) La dernière remarque concerne l'uniformisation des critères à l'ensemble du territoire national alors que celui-ci est fortement diversifié du point de vue géographique (littoral, steppe, Sahara ...) et climatique.

3.3 Processus d'évolution des villes algériennes selon les civilisations

Selon l'analyse faite par Auteur Youcef Hamina et Leila Abbas (2015)²³, plusieurs

²³ Youcef Lakdar Hamina, Y., Abbas (2015); Évolution des instruments de planification spatiale et de gestion urbain en Algérie. *Revue Roumaine de Géographie*.

Chapitre I : Aménagement de l'espace urbain ; clarification conceptuelle

civilisations ont été impliquées dans l'apparition et l'évolution des politiques urbaines en Algérie.

3.3.1 Villes phéniciennes et villes romaines

Ceux sont les phéniciens qu'ont créés les célèbres comptoirs, qu'avait une fonction socio-économique cruciale dans le commerce et les échanges durant l'antiquité. Ces comptoirs contenaient la côte algérienne d'Est en Ouest qui sont devenus plus tard, Annaba, Skikda, Collo, Jijel, Bejaïa, Dellys, Alger, Tipaza, Cherchell, Ténès, Ghazaouet et qui seront après les rencontres des villes Puniques, Numides et Romaines. D'autre côté les villes créées par l'Empire romain (les villes romaines) ses caractéristiques existent jusqu'aujourd'hui en ce qui concerne l'urbanisation algérienne. Les potentialités de l'Algérie étaient prépondérantes dans l'implantation de ces villes romaines caractérisées des coutumes des fondations et de dédicaces par le tracé d'un périmètre. En deux axes Nord-Sud (cardo) et Est-Ouest si sont orientées l'espace. Les Romains considèrent que la ville est une restriction entre le monde civilisé et Barbares.

3.3.2 Civilisation arabo-musulmane

L'Algérie commence à faire partie de l'histoire de l'islam avec l'arrivée des musulmans « les villes arabo-musulmanes en l'an 680 avec l'émergence de cette religion est notée une grande adhésion de la population à la réussite et à l'islamisation d'une grande partie de la péninsule ibérique. Il est important de faire référence que la civilisation arabo-musulmane a été connue par son caractère urbaine témoigner par les activités de commerce et d'artisanat. Les villes algériennes Casbahs et Ksours du 8eme et 9eme siècle après Jésus-Christ se sont développées pour devenir des grandes villes qui ont connu un long processus dans lequel l'application des normes de construction de la société arabo musulmans

Par André Havéreau sont reconnues d'autres villes telles que la ville de Tihert, Kalaa , Béni Hamad, Ghardaïa qui faisait partie de leçons d'architecture dans son livre " Le M'zab une leçon d'architecture nouvelle ".

3.3.3 Villes algériennes pendant la période ottomane

Durant la période ottomane dans laquelle les musulmans sont venus de l'Andalousie à la fin du 15 Siècle, dans les villes algériennes ils ont participé dans les activités urbaines mais aussi

Chapitre I : Aménagement de l'espace urbain ; clarification conceptuelle

à l'évolution du cadre urbain de ces dernières et de villes côtières en contribuant pour une dynamique à plusieurs niveaux (politique, économique, culturel).

Pendant cette période avec une division en quatre secteurs administratifs la ville d'Alger était la capitale administrative d'Algérie, accompagné de la réglementation française en ce qui concerne l'urbanisme avec quelques adaptations selon les exigences du territoire national.

L'évolution de la ville algérienne est devenue, depuis la colonisation française à nos jours, le fruit de programmes adoptés dans le cadre d'une politique urbaine, dont la genèse fera objet de la première section du chapitre suivant.

Conclusion du premier chapitre

D'après LAJUGIE, DALFAUD et LACOUR (1980)²⁴ : « La politique d'aménagement tend à endiguer le courant qui porte toutes les forces vives du pays vers les grands centres, à créer des sources de vie dans des régions où les ressources sont insuffisamment utilisées, et qui malgré les riches possibilités, tendent à devenir désertes, à contenir le développement de grandes agglomérations, à mettre en valeur les zones sous développées du territoire. » En outre pour que la politique d'aménagement du territoire réussisse selon certains économistes, il faudra s'assurer de l'adhésion des groupes socio-économiques, socioprofessionnels dès le départ. Il faut que les décideurs au niveau national ou au niveau de la collectivité portent un projet venant de leur initiative.

Comprendre la ville d'aujourd'hui nécessite un retour à ses origines pour tenter de la reconstruire à travers les représentations, appréhender le phénomène urbain comme une accumulation de biens culturels, et que les villes d'aujourd'hui sont le résultat cumulatif de toutes les autres villes du monde plutôt transformées, détruite, reconstruite, bref, produite par les transformations sociales qui se sont produites au fil du temps, engendrée par les relations qui ont favorisé ces transformations. Comprendre la question de cette manière, ce n'est pas la

²⁴ Joseph Lajugie, Pierre Delfaud, Claude Lacour (1980) : « Espace régional et aménagement du territoire », Annales de géographie. Disponible sur le lien : https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1980_num_89_496_19991_t1_0766_0000_2

Chapitre I : Aménagement de l'espace urbain ; clarification conceptuelle

soumettre à un simple jeu de mots, mais partir du postulat que les représentations font aussi partie intégrante de ce que nous appelons la réalité. Et que les villes sont la plus grande expression de la société contemporaine. Dans ses paysages bâtis, dans ses formes de structuration territoriale, à travers ses flux de biens, de personnes, d'informations, d'idées. Comprendre que les villes traduisent et fournissent tout le mouvement qui donne sens au processus de développement de notre histoire sociale, dans le contexte duquel nous construisons notre vie quotidienne.

**CHAPITRE II : AMÉNAGEMENT URBAIN EN ALGÉRIE ; GENESE,
ACTEURS ET INSTRUMENTS**

Chapitre II Aménagement urbain en Algérie : Genèse, Acteurs, Instruments

Introduction du deuxième chapitre

L'action publique qui permet d'orienter, d'influer sur la répartition des infrastructures et les équipements dans un espace donné en tenant compte de choix politiques globaux, désigne l'aménagement d'une ville. C'est grâce à cette politique d'aménagement que les sociétés agissent pour corriger les déséquilibres, orienter les développements spatiaux à partir d'un projet global et prospectif (web share, 2017)²⁵. Pour qu'une politique d'aménagement soit mise en œuvre une diversité d'acteurs doivent s'impliquer tout au long du processus de formulation et d'adoption, ceux-ci font alors appel à des instruments d'aménagement adaptés selon l'échelle considérée.

Ce chapitre est constitué de trois sections complémentaires : dans la première section nous procédons à une analyse rétrospective des politiques d'aménagement de territoire telles adoptées dans le cas spécifique à l'Algérie. Une seconde section reviendra sur les principaux acteurs impliqués dans la politique d'aménagement de territoire, pour ensuite traiter en dernière section, la question relative aux outils mobilisés à cet effet.

Section 01 : Genèse de la politique d'aménagement de territoire en Algérie

La politique d'aménagement de territoire en Algérie est marquée par un long processus, ainsi que plusieurs événements sont à la base de son évolution. Pour en constituer une genèse nous nous référons aux recherches faites par Youcef Lakhadar et Leila Abbas (2015)²⁶, qui nous a permis de distinguer cinq phases évolutives, elles mêmes subdivisées en sous périodes.

1. Périodes marquantes des politiques urbaines en Algérie (1830-1962)

Ce sont les périodes pendant la colonisation française ayant duré presque 132 ans marqués par plusieurs événements.

1.1.Période (1830 à 1919)

Durant cette période la politique urbaine du pays avait un instrument principal dénommé « le plan d'alignement et de réserve », qui représentait l'outil permettant de guider le développement des villes avant 1919. Parmi les objectifs on souligne les suivants :

²⁵Aménagement urbain définition pdf, Written By web share on samedi 23 décembre 2017

<https://www.4geniecivil.com/2017/12/amenagement-urbain-definition-pdf.html>

²⁶ Yousef Lakdar Hamina, Y., Abbas (2015), Op.Cit.

Chapitre II Aménagement urbain en Algérie : Genèse, Acteurs, Instruments

- ❖ Pour des rues nouvelles et des espaces publics l'idée principale était de fixer les alignements et les largeurs d'elle-même.
- ❖ Réaliser des réserves foncières relatives aux édifices publics.
- ❖ Définir des servitudes militaires et créer plusieurs lotissements

1.2. Période (1919-1948)

Après la Première Guerre mondiale 1919-1924 la politique urbaine est marquée par la mise en place de la CORNUDET qui donne lieu à la planification urbaine en France et ses colonisations (Algérie concernée) vis-à-vis du décret du 5 janvier 1922 pour un changement considéré apte pour les régions concernées. Avec cette résolution qui sont imposées pour les communes estimant un nombre d'habitants de plus de dix mille (10 000) d'établir un plan d'aménagement qui avait comme fondement, suivi de l'urbanisation et un système d'autorisation et réglementation (singulier et institutionnel) de projets d'aménagement

1.3. Période (1948- 1962) :

Cette période est connue comme l'ère l'annulation du plan d'aménagement, d'extension et d'embellissement des villes (telles que traité au point précédent) après la deuxième guerre mondiale. L'agence de planification instaurer à l'époque 1948 après un recours et constater les problèmes d'urbanisme créer e plan d'urbanisme de la capitale Alger pour faire face aux problèmes. En même temps en France compte tenu de la croissance démographique et économiques sont implantés les nouveaux règlements pour résoudre la question de la reconstruction de la modernisation urbaine vis-à-vis les transformations sociales. Et pour l'amélioration des aspects social et économique en Algérie en 1958 témoigne le lancement du plan de Constantine. Dans cette phase sont observés la promulgation de 10h instrument de planification marquant ainsi la fin de l'ère coloniale en Algérie et continue à avoir un impact sur les instruments d'urbanisme d'aujourd'hui (tels instruments seront traités à la section qui s'ensuit).

2. Politiques Urbaines après l'ère coloniale

L'Algérie a connu son indépendance en 1962, après cette période le pays était dans une situation de déséquilibre régional. Pour donner une solution à ce problème, le pouvoir public a lancé des programmes urbains pour les zones présentant des problèmes majeurs en termes d'équilibre de la région en se basant sur la planification économique et la politique de

Chapitre II Aménagement urbain en Algérie : Genèse, Acteurs, Instruments

l'industrialisation. Ces programmes urbains ont permis aux villes de l'intérieur de croître d'une façon soutenue et mieux qu'à la période précédente.

Bien qu'il était instauré à l'époque un comité interministériel afin de permettre une croissance au pays, il est constaté que les facteurs urbains n'étaient pas priorité des pouvoirs publics.

2.1. Préoccupation des pouvoirs publics 1962-1966

Donner solutions aux affaires politiques, sociales et économiques était partie des priorités des pouvoirs publics par l'implantation de la loi d'urbanisme prise de la période coloniale. C'était une loi de 1958 que la France à essayer d'appliquer en Algérie en 1960, qui vient être appliqué juste au 31 décembre 1962.

Compte tenu de la situation nationale à l'époque une série des lois ont été promulguée pour résoudre les problèmes aux différents niveaux tels cité au paragraphe antérieur (social, politique, économique) après le départ massif des colons. Un événement qui a été pris comme un gel des transitions foncières ce dernier entraînait une urbanisation moderne mais aussi un retard à la construction privé et au secteur agricole surtout au nord algérien, où l'État était plus focalisé.

2.2. Réorientation de la région ; 1967-1977

La période 1967-1970 marque le temps de la révision des préoccupations de l'État, ainsi que la planification socio-économique.

Même en temps limité de validation de texte colonial l'État n'avait pas le secteur de l'habitat comme priorité pour eux c'était un secteur improductif et seulement consommateur de ressources financières, en justifiant qu'il ne serait pas possible de donner des logements à tous les familles et dans un délai acceptable car ça entraînerait l'épuisement des ressources du pays. Mais le point positif est que dans période est constatée une volonté de reprendre l'équilibre régional avec une vision plus ample où était insérée les secteurs industriels et économiques vis-à-vis des instruments de planification centralisée dont ils font partie ;

- Un plan triennal, le premier entre 1967 et 1969 visant les régions pauvres du pays pour prendre en charge et en compte tenu de l'exode rurale.

Chapitre II Aménagement urbain en Algérie : Genèse, Acteurs, Instruments

- Le premier plan quadriennal, entre 1970 et 1973 ayant comme objectif la décentralisation de la politique de l'aménagement urbain ;
- Le plan quadriennal, le deuxième entre 1974 et 1977 dont l'objectif était d'établir des instruments d'urbanismes opérationnels et de détails à travers lesquels remplaceraient les instruments français de 1958 compte tenu du plan de Constantine qui avait comme objectif améliorer la situation sociale et économique des Algériens.

N.B : Cette période a connu plusieurs instruments tel que ; les instruments de planification socio-économique avec des différents plans et les instruments d'urbanisme opérationnel.

3. Apparition de l'aménagement du territoire

La période de 1978 1988 a marqué le début de l'aménagement du territoire. Après avoir vu les processus tels cité dans le point précédent, à cette période un autre plan dite quinquennal (1980 – 1984) a été créé pour faire face aux problèmes rencontrés. Cette période est considéré comme la période de transaction significative compte tenu des changements favorable dans le domaine de l'aménagement urbain.

A un certains moments les anciens instruments de planification urbaines sont devenus périmé vu les avancées urbaines donc les nouveaux instruments sont mise en place vers rationalisation de l'occupation des sols.

Plusieurs entités et/ou acteurs sont impliqués dans ce processus à travers leur contrôles programmes, financements et d'autres entrés eux ;

- Le ministère de la planification et aménagement du territoire et le Centre national d'études et de recherches urbaines(CNERU) crée en 1980.
- L'Agence nationale pour l'aménagement du territoire(ANAT) charger d'établir des monographies des wilayas ainsi que l'établissement du SNAT (schéma national de l'aménagement du territoire).

Il est important de souligner qu'une nouvelle politique de l'aménagement du territoire avec une vision pour 2025 a été initiée par les pouvoirs publics mais devrait être élaboré en coordination des autres acteurs territorial dans le but d'améliorer les conditions de vie des citoyens.

De ce fait afin de mieux organisé l'espace (en ce qui concerne la planification urbaine) et pouvoir définir les prévisions et les normes d'urbanisme sont mise en place un ensemble

Chapitre II Aménagement urbain en Algérie : Genèse, Acteurs, Instruments

d'instruments. Ce sont : des instruments d'aménagement de territoire national, régional et wilayal et les instruments d'urbanisme s'agissant de la ville ou de l'agglomération.

4. Période de la crise socio-économique 1988 et 1989

Dans cette période est constatée un recul de la politique d'aménagement urbain dû à la crise provoquée par la baisse du prix du pétrole situation d'octobre 1998 qui est pour la politique de de l'aménagement du territoire ont eu un effet négatif.

La nouvelle situation socio-économique et politique causée par la crise donne lieu à une pensée de l'économie libre et tenue à travers cet événement un processus de changement réalisé dans la construction de 1989 donnant ainsi plus d'ouverture avec texte réglementaire et juridique en ce qui concerne l'aménagement d'urbanisme et de l'environnement.

5. Nouveaux instruments d'urbanisme, les nouvelles lois relatives à l'aménagement du territoire

Une nouvelle vision de l'aménagement du territoire ainsi que le retour de la planification spatiale s'est donné à la période de 1990 et c'est la même qui reste jusqu'aujourd'hui.

De ce fait en 1990 plusieurs lois concernant l'aménagement foncier, l'aménagement et l'urbanisme sont promulgués. Il s'agit de (03) trois lois fondamentales :

- ❖ La loi 90 - 25 du 18 novembre 1990 relative à l'orientation foncière.
- ❖ La loi 90 - 29 décembre 1990 portant l'aménagement et l'urbanisme qui met en place ;
 - Le (P.D.A.U) plan directeur d'aménagement et d'urbanisme qui a remplacé P.U.D et P.U.P, son objectif est prévisionnel
 - Le plan d'occupation des sols (P.O.S) sa fonction est réglementaire.
- ❖ La loi 90 - 30 du 1er décembre 1990 portant la loi domaniale

OBS ; Ces lois relatives à l'aménagement et l'urbanisme donnant lieu à certains instruments visant une meilleure organisation du territoire national. Certaines ont eu les défailances comme c'était le cas du PDAU par plusieurs motifs et d'autres ont été amendés.

Section 02 : Acteurs impliqués dans l'aménagement urbain en Algérie

Dans la pensée aménagiste du passé, il incombait à l'État de corriger les déséquilibres entre les wilayas, la pratique a ajouté une certaine confusion dans la gouvernance entre acteurs territoriaux et l'État. Ce dernier était attendu non seulement pour établir une juste répartition des équipements mais également pour une distribution égalitaire du développement économique. Cette gestion administrative du territoire a fini par déboucher sur des résultats mitigés actuellement reconnus par tous.

L'Algérie est maintenant engagée dans un processus historique de démocratisation qui laisse toute sa place à la notion de gouvernance participative, qui permet aux différents acteurs locaux de s'exprimer de façon positive dans la perspective de l'intérêt national. Cela implique une nouvelle approche du territoire et une nouvelle conception de l'aménagement.

C'est dans ce cadre que se met en place progressivement une logique partenaire entre les quatre grands acteurs de l'aménagement du territoire que nous décrivons dans l'ordre mentionne ci-dessus :

1- État central

L'État, régulateur, arbitre, définit et met en œuvre la politique nationale d'aménagement du territoire. L'État est également un acteur économique dans quelques secteurs clés comme celui des hydrocarbures. Il assume des politiques territoriales qui assurent l'équité et la cohésion spatiale. Pour cela il conçoit les outils permettant de mettre en œuvre ces politiques²⁷.

En général, nous en reconnaissant quatre principales fonctions à l'État en matière de gouvernance territoriale, qui sont étroitement liées à cette question d'aménagement du territoire. Selon une recherche faite par Brigitte Fouilland, en 2009²⁸ quatre principales fonctions sont à distinguer:

- L'État, par la loi, définit et met en œuvre la politique d'aménagement du territoire.

²⁷ <https://www.interieur.gov.dz/images/brochure-SNAT-FR-compressed.pdf> (page 85)

²⁸ Brigitte Fouilland (2009), « De l'aménagement au gouvernement des territoires, ou est l'Etat », Dans Revue Projet 2009 n° 310, PAGES 13 à 21. <https://doi.org/10.3917/pro.310.0013>

Chapitre II Aménagement urbain en Algérie : Genèse, Acteurs, Instruments

Dans ce but, il renforce l'appareil législatif et réglementaire, consolide les organes chargés de sa mise en œuvre, et formule les procédures de partenariat entre secteur public, privé et société civile. Il fixe notamment : la déconcentration et la décentralisation, la nouvelle gouvernance stratégique, espaces de programmation territoriale, programmes d'action territoriale (PAT).

- L'État accompagne et oriente le développement économique sur le territoire

Pour ce faire :

- Il met en place les dispositifs techniques et financiers qui vont favoriser le développement économique dans la logique du SNAT.
 - Il met en œuvre les volets économiques des PAT.
 - Il réalise les infrastructures publiques structurantes : équipements, infrastructures formation.
 - Il intervient directement dans secteurs clé comme les TIC ou l'énergie.
 - Il accompagne la transition économique.
- L'État, garant de la solidarité nationale, sociale et territoriale.

L'équité territoriale qui vise à l'équilibre durable du territoire est une des quatre lignes directrices du SNAT.

- L'État incitateur et partenaire

L'État doit mettre en place la logique partenariale entre les quatre familles d'acteurs. Il suppose une efficacité du management public, une bonne gestion des services publics : garanties et facteurs décisifs du développement et de l'aménagement équilibré du territoire²⁹. Concrètement l'aménagement du territoire reste une responsabilité partagée entre plusieurs entités centrales et les différentes subdivisions qui les représentent territorialement, et qui sont le fruit du processus de déconcentration. Au-delà du rôle prépondérant des orientations émanant du président de la République et du Premier ministre, les institutions directement impliquées dans ce processus, selon la dernière réorganisation ministérielle, sont :

²⁹ <https://www.interieur.gov.dz/images/brochure-SNAT-FR-compressed.pdf> (page 86)

Chapitre II Aménagement urbain en Algérie : Genèse, Acteurs, Instruments

- Le ministère de l'habitat de l'urbanisme et de la ville et les différents organismes nationaux qui en dépendent³⁰ : direction générale du logement, direction générale des équipements publics, direction générale de l'urbanisme et de l'architecture, direction générale de la construction et des moyens de réalisation, direction générale de la ville. Mais aussi les institutions étatiques qui les représente à l'échelle locale en l'occurrence³¹ : Les directions de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction ; les directions de logement ; les directions des équipements publics.
- Agence Nationale d'Aménagement du Territoire (ANAT)
- Centre national d'études et de recherches urbaines(CNERU)
- Des centres de recherche spécialisés en aménagement du territoire³²
- Le ministère des travaux publics³³

Ceci va sans nier que le résultat définitif en matière des mutations spatiales visibles est les fruits des décisions prises par les différents ministères, dans le sens où chaque investissement dans n'importe quel domaine donne naissance à une modification d'occupation de l'espace territorial.

2. Collectivités territoriales

Au niveau local, les collectivités territoriales jouent un rôle essentiel de relais de l'action publique. Des procédures spécifiques de concertation sont mises en place pour permettre à la population de participer à la conception et au suivi des projets de l'aménagement et de développement. Cela crée du "lien territorial" qui permet la mobilisation des citoyens. La nouvelle gouvernance passe par le sentiment de la population d'appartenir à une communauté. En Algérie, les collectivités locales sont définies par la constitution, où on reconnaît deux niveaux de décentralisation : les wilayas et les communes. Ces dernières, reconnues en tant que collectivité territoriale de base par voie législative, constituent l'élément fondamental du processus de développement local et des politiques d'aménagement en raison de leur

³⁰ Pour plus de détails sur les prérogative de chaque institutions voire le lien :

<https://www.mhuv.gov.dz/fr/administration-centrale/>

³¹ Le lien suivant en ce qui concerne les services déconcentrés et leurs prérogatives ;

<https://www.mhuv.gov.dz/fr/services-deconcentres/>

³² Voir le lien : <https://crat.dz/>

³³ Pour comprendre ses prérogatives et les différentes sous directions qui le compose voir : Décret exécutif n° 21-380 du 28 Safar 1443 correspondant au 5 octobre 2021 fixant les attributions du ministre des travaux publics. Disponible sur le lien : <https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2021/F2021077.pdf>

Chapitre II Aménagement urbain en Algérie : Genèse, Acteurs, Instruments

connaissance réelle des besoins des citoyens ainsi que du potentiel de ressources locales dont elles disposent. Les missions et le fonctionnement de la commune ont été régis successivement par les textes suivants : la charte communale de 1966, le code communal de 1967 modifié et complété par la loi 81-09 du 4 avril 1981 et le code communal de 1990 et, enfin, le code communal de 2011. En tant qu'épine dorsale de l'exercice de la décentralisation, la commune dispose donc des compétences dévolues par l'État au profit de développement de son territoire. Ainsi, ces attributions font l'objet d'interventions de la commune dans différents domaines afin de répondre aux besoins locaux des citoyens.

Les collectivités territoriales prennent part à l'aménagement de leurs territoires par l'élaboration et l'adoption des programmes dans le cadre des attributions qui lui sont dévolus par la loi³⁴ en lien avec le schéma national d'aménagement et de développement durable ainsi qu'avec les schémas directeurs sectoriels.

3. Entreprises

L'avènement du développement territorial met en avant l'importance que joue les entreprises en matière de dynamiques locales, et leurs répercussions en matière d'aménagement du territoire. En effet, « Sans les entreprises, l'aménagement du territoire n'est qu'une coquille vide. Ce sont elles qui apportent vie et activité ; grâce à elles l'aménagement des choses se transforme en animation des hommes. Par le choix de leur implantation, les entreprises peuvent en effet réduire les inégalités de développement entre les régions et au sein même des régions (...). Les entreprises ne peuvent pas tout faire, mais à leur niveau plusieurs types d'action sont possibles et méritent réflexion. Par leur décision d'investir, d'abord, les entreprises agissent sur l'espace : par le choix de leur localisation aussi bien que par le choix de la taille des établissements, elles modèlent le territoire. »³⁵. Plusieurs types d'actions sont ainsi le fruit des décisions prises par les entreprises et méritent réflexion. Par leur décision d'investir, d'abord, les entreprises agissent sur l'espace : par le choix de leur localisation aussi bien que par le choix de la taille des établissements, les entreprises modèlent le territoire.

Dans un contexte de concurrence internationale et de construction algérienne, il était normal que l'aménagement du territoire soit surtout conçu pour renforcer l'appareil économique du pays et son armature régionale et urbaine. Il y a eu alors convergence des comportements,

³⁴ Code des collectivités locales de l'année 2011, relatif à la commune, et de l'année 2012, relatif à la wilaya.

³⁵ https://www.lemonde.fr/archives/article/1976/12/01/le-role-des-entreprises-dans-l-amenagement-du-territoire-les-industriels-peuvent-reussir-a-la-campagne_3123073_1819218.html

Chapitre II Aménagement urbain en Algérie : Genèse, Acteurs, Instruments

aussi bien de l'État que des collectivités locales et des entreprises pour favoriser ou donner la priorité à la restructuration et à la concentration industrielle et urbaine.

4. Associations civiles.

Depuis deux décennies, les appels à la « société civile » sont de plus en plus nombreux dans les projets d'aménagement des territoires. Elle apparaît comme un ingrédient indispensable à la bonne gouvernance des territoires et des affaires publiques. Ces appels sont autant le fait de praticiens engagés dans l'action, que de la communauté scientifique qui décrit et analyse l'aménagement des territoires. L'idée selon laquelle les orientations de gestion et d'aménagement des territoires seraient l'apanage d'une autorité unique est donc explicitement remise en cause. Selon Raymond (2009)³⁶ : « ce qui est notable n'est pas, à proprement parler, cette remise en cause. L'idée qu'une autorité unique soit légitime pour gérer et aménager seule les territoires a fait l'objet de nombreuses critiques depuis longtemps. Ce qui est notable, c'est que cette remise en cause est aujourd'hui très largement partagée, y compris par ceux qui étaient, hier, soupçonnés de définir les orientations de gestion des territoires de manière autoritaire et non concertée. Ainsi, un large accord semble se dessiner à propos de la nouvelle place qui devrait être faite à cette « société civile » dans les processus d'aménagement des territoires. »

L'approbation d'un plan d'urbanisme n'est pas l'aboutissement du processus aménagiste, bien au contraire, elle est le début d'un parcours sur lequel les acteurs cités précédemment agissent rendant ainsi difficile de prévoir précisément l'issue. Chacun d'entre eux a ses propres logiques économiques et politiques, qui s'interagissent dans des cas pouvant aboutir à des différends majeurs. Dans l'ouvrage Cycle d'urbanisme de Sciences Po Paris, l'acteur Thierry Vilmin (2015)³⁷, essaie de dégager des grilles de compréhension des réalités locales de l'aménagement tenant compte de ces interrelations. Deux groupes d'interactions sont distingués :

³⁶ Richard Raymond (2009), LA « SOCIÉTÉ CIVILE », CE « NOUVEL » ACTEUR DE L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES » ; Dans L'Information géographique (Vol. 73), pages 10 à 28. Mis en ligne sur Cairn.info le 01/02/2010. <https://doi.org/10.3917/lig.732.0010>

³⁷ Thierry Vilmin (2015) : « L'aménagement urbain acteurs et système », Éditions Parenthèse, France, 140 P, 20 aout 2015 / ISBN 978-2-86364-670-0. https://www.editionsparentheses.com/IMG/pdf/fich_nouv_p670_aménagement_urbain.pdf

Chapitre II Aménagement urbain en Algérie : Genèse, Acteurs, Instruments

- Dans un Premier groupe d'interaction on note l'importance notable de la création d'activités par les entreprises et les administrations en matière d'attraction des habitants. Ce qui provoque une demande de logement à laquelle répondent les promoteurs. Cette offre de logement et la présence de mains-d'œuvre qualifiée facilitent l'implantation des entreprises.
- Un deuxième groupe d'interaction rend compte des répercussions du droit des sols sur les prix du foncier. Les élus peuvent agir sur le foncier, les équipements et le droit des sols, mais pas sur les activités, la démographie et le bâti. Entre les deux groupes, la communication se fait par le foncier et les équipements.

Section 03 : Principaux instruments de l'aménagement de territoire en Algérie

La première loi algérienne relative à l'aménagement du territoire date de 1987, depuis une série de textes ont été promulgués, et ils ont mis en place des instruments d'aménagement adaptés. Ces derniers peuvent être classés en deux catégories : des schémas et des plans. Un schéma renvoie au document qui comporte des orientations générales de la planification territoriale, il est un outil d'aide à la décision pouvant ne pas être pris en considération si des justificatifs valables sont présentés. Le plan, quant à lui, est un document détaillé qui détermine la structuration future du territoire, il est à caractère réglementaire et obligatoire.

3.1 Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT)

Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) est un acte par lequel l'État affiche son projet territorial. Le SNAT montre comment l'État compte assurer, dans un cadre de développement durable, l'équilibre, l'équité et l'attractivité du territoire dans toutes ses composantes y compris la défense et la sécurité nationales, telles qu'énoncées par l'article 5 de la loi n° 01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire³⁸. Le SNAT est un document initié par l'État central, qui comporte des orientations d'aménagement du territoire national d'un point de vue économique, social et culturel à base de scénarios méthodologiques. Il fixe des axes relatifs à l'organisation et au développement durable en considérant deux contraintes :

³⁸ Loi n°01-20 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire. Journal officiel de la république algérienne n°77.

Chapitre II Aménagement urbain en Algérie : Genèse, Acteurs, Instruments

l'exploitation rationnelle des ressources et la cohérence territoriale, il se prononce entre autres sur :

- La nécessité de créer des villes nouvelles pour promouvoir les régions en déclin
- La localisation des grands ensembles d'intérêt général (formation, équipements de transport ; communications, activités touristiques, etc.) sous contraintes de préservation des terres agricoles

➤ **Les quatre lignes directrices du SNAT³⁹**

Afin d'atteindre ses objectifs, le SNAT est doté de documents de planification orientant l'action sectorielle des différents ministères et l'action spatiale des collectivités territoriales. Ainsi la première donne lieu à 21 schémas directeurs des grandes infrastructures et des services collectifs d'intérêt national, regroupés en 05 grands domaines (environnement et patrimoine, économie, transports et communications, formation, santé et sport), tandis que sur le plan spatial, le SNAT recèle 09 schémas d'aménagement des espaces de programmation territoriale, 04 schémas directeurs d'aménagement des grandes villes, 01 schéma directeur d'aménagement du littoral et 48 plans d'aménagement de territoire de wilayas.

Par ailleurs, sa mise en œuvre se décline en 04 lignes directrices comprenant 20 programmes d'action territoriale (PAT), en mesure de concilier et d'articuler durabilité, équité et équilibre avec l'efficacité économique (MATE, 2010).

- La première ligne directrice : concerne à la durabilité de ressources et des bases naturelles de vie (vers un territoire durable) : préservation et protection de l'environnement.
- La seconde ligne directrice : vise à rééquilibrer le territoire, notamment entre monde rural et urbain et entre les différentes zones (commune) du territoire de la wilaya.
- La troisième ligne directrice : concerne e la création des « conditions de l'attractivité et la compétitivité des territoires.
- La quatrième ligne directrice : vise à l'égalité sociale et territoriale en offrant les mêmes chances de développement aux différentes communes par le biais de la dynamique locale

Parmi ses objectifs :

³⁹ Akli (M), Plan d'Aménagement de la Wilaya de Tizi-Ouzou, publié dans la Maghreb le 15/12/2011, disponible sur <https://www.djazairress.com/fr/lemaghreb/41204>

Chapitre II Aménagement urbain en Algérie : Genèse, Acteurs, Instruments

- Assurer une organisation territoriale, qui favorise le jeu du marché pour l'adapter aux exigences de l'économie contemporaine, en premier lieu celle de la compétitivité ;
- Booster les territoires les mieux outillés pour les rapprocher des standards internationaux ;
- Permettre l'émergence et la promotion d'activités à forte valeur ajoutée tirée par la recherche et l'innovation ;
- Optimiser les territoires dotés d'équipements de connexions mondiales qui leur confèrent des atouts dans la concurrence internationale, la compétitivité afin de s'amarrer à la mondialisation.

3.2 Schémas Régionaux de l'aménagement de territoire (SRAT),

Le SRAT est un instrument d'aménagement et de développement durable du territoire à l'échelle inter-wilayat et concernant un ensemble de wilayas qui présentent des similitudes géographiques⁴⁰. Il est placé sous l'autorité d'un wali-préfet, composées de daïras qui sont eux même composées de communes ayant des caractéristiques physiques et des vocations de développement similaires. Concrètement, le SRAT correspond à un document qui comporte des orientations d'aménagement du territoire régional, on Algérie on compte neuf SRAT.

Un SRAT vise une meilleure distribution des activités à travers les régions en localisant es équipements dans une optique d'aboutir une répartition équitable des bases de développement. Il distribue les activités et le peuplement à travers la région, localise les infrastructures et les équipements et règle l'armature urbaine régionale.

Un SRAT est édifier par la loi 01-20 du décembre 2001 et initie par l'État centrale puis approuvé par voie législative pour une période de 20 ans. Il convient de préciser qu'un SRAT fera objet d'une actualisation tous les cinq ans, et sa démarche d'élaboration se base sur la concentration et la participation des partenaires.

➤ Objectifs du SRAT

⁴⁰ L'objectif fondamental de ces schémas est de cadrer le développement en prenant en compte les caractéristiques d'un groupe de wilayas supposant avoir des liens communs, toutefois dans les pratiques algériennes la définition des zones constituant les SRAT tient beaucoup plus compte de la localisation géographique des différentes wilayas que de leurs caractéristiques intrinsèques.

Chapitre II Aménagement urbain en Algérie : Genèse, Acteurs, Instruments

Les objectifs du SRAT sont similaires à ceux du SNAT, il s'agira de favoriser l'intégration régionale à long terme, d'assurer une cohérence intersectorielle et de favoriser la complémentarité interrégionale. Il a pour objectifs d'éliminer progressivement les déséquilibres et les disparités interrégionales. Ces objectifs fondamentaux permettent les possibilités d'adaptation, de correction ou d'ajustement du S.N.A.T41 . Selon LAKHDAR, H et ABBAS, L (2015, P : 119)⁴², un SRAT vise alors à:

- Assurer la préservation et la valorisation des ressources naturelles.
- La protection des espaces écologiques et du patrimoine.
- La mise en valeur des terres agricoles et des espaces ruraux.
- La programmation des équipements et des services d'intérêt national.
- Le développement économique, le développement des activités et de l'emploi.
- La distribution des activités et des ressources à travers la région.
- Le règlement de l'armature urbaine régionale.

Des manier générale on peut dire que, le SRAT prend en charge, quant à lui, les opérations d'échelle régionale avec parfois, des impacts nationaux mais aussi les interactions et les impacts au niveau local

3.3. Plan d'aménagement de wilaya (PAW) et le Schéma Directeur d'Aménagement d'Aire Métropolitaine (SDAAM)

Au niveau wilayal, l'instrument d'aménagement adapté est le plan d'aménagement de wilaya (PAW), toutefois il convient de préciser que les wilayas présentent un potentiel de développement remarquable Alger (Oran, Annaba, Constantine) sont aussi gérées par un schéma directeur d'aménagement d'aire métropolitaine (SDAAM)

Le PAW est un instrument d'aménagement et du développement à l'échelle de la wilaya, il est l'instrument phare qui éclaire le pouvoir décisionnel sur le plan des orientations majeures inhérentes à l'espace micro-régional. Sa position charnière entre les schémas nationaux et régionaux et le plans directeurs d'aménagement et d'urbanisme lui confère une force d'orientation des efforts locaux puisant dans les directives nationales et régionales et alimentant à son tour les tendances des wilayas et des communes. (LAKHDAR, H et ABBAS,

⁴¹ <https://fr.slideshare.net/ArchiGuelma/planification-urbaine-snat-et-srat>

⁴² LAKHDAR, H et ABBAS, L (2015) : « ÉVOLUTION DES INSTRUMENTS DE PLANIFICATION SPATIALE ET DE GESTION URBAINE EN ALGÉRIE », Cinq Continents Volume 5, Numéro 11, p. 104-129 Planification et aménagement spatial, planification urbaine SNAT et SRAT UAMB, Département d'architecture, disponible sur <https://slideshare.net/ArchiGuelma/planification-urbain-snat-et-srat>

Chapitre II Aménagement urbain en Algérie : Genèse, Acteurs, Instruments

L ; 2015 ; P : 119)⁴³. Le PAW est initié par le wali qui précise les schémas d'organisation des services locaux d'utilité publique, la hiérarchie générale des seuils d'urbanisation des agglomérations urbaines et rurales ainsi que les aires intercommunales d'aménagement et de développement. Concrètement le PAW correspond à un document obligatoire initié par la wilaya visant une bonne couverture de l'espace wilayal et ses aires d'influence par :

- La répartition des équipements : culturels éducatifs sanitaires
- La répartition des infrastructures de transport
- Les prévisions de réalisation de logements et structures collectives

Quand aux objectifs spécifiques du PAW, chaque wilaya se fixe des objectifs adaptés aux réalités territoriales qui la caractérise. À cet effet, les objectifs généraux du Plan d'aménagement de la wilaya de Tizi-Ouzou (PATW) peuvent se résumer ⁴⁴:

- À la préservation des bases naturelles de la vie et du patrimoine culturel dans le but d'aller vers un développement durable.
- A assurer l'équité et la cohésion sociale en offrant les mêmes chances de développement aux différents territoires de la wilaya.
- À la mise en place d'un maillage urbain et infrastructurel garantissant le rééquilibrage du territoire.
- A explorer toutes les opportunités et autres pistes pouvant renforcer les bases économiques des territoires de la wilaya de façon à rendre la wilaya plus attractive et compétitive à terme.

3.4 Schémas Directeurs d'Aménagement Urbain (SDAU)⁴⁵

Le Schéma Directeur d'Aménagement Urbain est un outil de planification urbaine qui dresse pour un horizon temporel défini, généralement 25 ans, les grandes lignes du développement intégré des agglomérations urbaines et leurs zones d'influence directe.

D'après cette définition nous pouvons remarquer cinq point à savoir :

- Pour accompagner son développement, répondre aux besoins actuels et futurs, le SDAU s'appuie sur des connaissances socio-économiques approfondies.

⁴³ LAKHDAR, H et ABBAS, L (2015) : « ÉVOLUTION DES INSTRUMENTS DE PLANIFICATION SPATIALE ET DE GESTION URBAINE EN ALGÉRIE », Cinq Continents Volume 5, Numéro 11, p. 104-129 Planification et aménagement spatial, planification urbaine SNAT et SRAT UAMB, Département d'architecture, disponible sur <https://slideshare.net/ArchiGuelma/planification-urbain-snat-et-srat>

⁴⁴ Lakhdar Hamina, Y., & Abbas, L. (2015). Évolution des instruments de planification spatiale et de gestion urbaine en Algérie. Cinq Continents, 5(11), 104-129. <https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:0168-ssoar-453552>

⁴⁵ <https://www.aub.ma/schema-directeur-damenagement-urbain-sdau/>

Chapitre II Aménagement urbain en Algérie : Genèse, Acteurs, Instruments

- L'avenir de l'agglomération est en quelque sorte conditionné par la programmation des équipements, des actions et la planification générale de l'utilisation du système de transport et du territoire.
- Les programmes d'action de l'État sont guidés et coordonnés par un plan général d'aménagement urbain. Les communes, ainsi que les établissements publics de développement des agglomérations urbaines, sont également guidés par le même plan.
- Les plans d'aménagement des différents secteurs de l'agglomération ne sont possibles que grâce au SDAU qui sert de guide.
- Les investissements sont réalisés de manière référencée par le SDAU.

3.5 Schéma de cohérence urbaine (SCU)

Selon LATRECHE, C (2008)⁴⁶, les Schémas de Cohérence Urbaine (SCU) sont comme des instruments centraux de la planification urbaine et d'orientations sectoriels prévus à l'article 20 de la loi d'orientation de la ville pour se transformer aujourd'hui en Projet de Ville. Cette politique de renouvellement urbain repose :

D'une part, sur une stratégie de développement de la ville qui sera transcrite sous forme d'un outil d'aménagement et de développement urbain qui doit mettre en cohérence les différents politiques sectoriels, assurer l'équilibre, l'équité et la protection des espaces constituant la ville, maîtriser la croissance urbaine et intégrer les principes de développement durable. Il est considéré aussi comme un schéma de déploiement stratégique et territorial de l'aire urbaine.

D'autre part, les projets de la régénération urbaine et le lancement des opérations de renouvellement urbain (restructuration urbaine, implantation d'équipements, développement des structures d'accueil, d'affaires...) qui se justifient par l'existence de certains dysfonctionnements et problématiques observés dans la ville.

Par ailleurs, le SCU est un projet global qui englobe et articule toutes les stratégies, politiques et projets qui concernent la ville. Parallèlement à ce schéma, le ministère délégué chargé de la ville a proposé et lancé d'autres instruments corollaires au SCU pour le développement de la ville qui sont :

- La Carte Social Urbaine (CSU) par la mise en œuvre d'une politique sociale, urbaine, globale, durable et intégré de la ville, le renforcement de la cohésion sociale, de l'équité et la

⁴⁶ LATRECHE Chafia (2008), «La planification urbaine : entre théorie, pratiques et réalité, Cas de Constantine » ; Mémoire pour l'obtention du diplôme de magister, Université de Constantine.

Chapitre II Aménagement urbain en Algérie : Genèse, Acteurs, Instruments

participation des habitants à une gestion urbaine de proximité selon les principes de la loi d'orientation de la ville (article 2 et 6).

- La Carte Foncière Urbaine (CFU) par la mise en œuvre d'une politique du foncier urbain propre à chaque ville, la maîtrise de la croissance urbaine sur le plan physique et spatial, la mise en cohérence des politiques publiques de développement de la ville et de la consommation des espaces.

- Et l'installation d'un Système d'Information Géographique (SIG) pour la gestion urbaine et du monitoring des indicateurs permettant le suivi et la réorientation des actions. Pour finalement se solder et aboutir aujourd'hui et après l'expérimentation de ces outils innovants (SCU) qui sont restés pendant une période entre la discussion, le discours et le débat à un accord et un consensus pour ainsi dire général et collectif autour de l'idée et la notion du Projet de Ville appelé au préalable le Schéma de Cohérence Urbaine (SCU).

Ces actions et ces démarches nouvelles de développement de la ville et ses outils sont adoptées et mises en place pour atténuer les effets de la sectorisation qui constituent des entraves au développement urbain harmonieux de la ville, pour assurer la cohérence dans les actions et leur application, et pour intégrer et concrétiser les concepts nouveaux et les principes de développement urbain durable.

3.6 Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU) et le Plan d'occupation des sols (POS)

Le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (PDAU) est un instrument de planification spatiale et de gestion urbaine. Il définit les intentions à long terme (20 ans) des pouvoirs publics et détermine à l'échelle d'une ou de plusieurs communes : la destination générale des sols, l'extension urbaine, les zones d'intervention sur les tissus urbains existants et les zones à protéger et enfin les périmètres des plans d'occupation des sols et les termes de référence y afférant (Kadri, Y ;S-D ; P :239)⁴⁷. Ainsi, le PDAU prévoit la réparation spatiale des équipements et infrastructures et limite les périmètres des POS. Toute construction en contradiction au PDAU est sanctionnée, celui-ci précise alors:

- Les secteurs urbanisés en prévoyant les transformations des caractéristiques des sites déjà urbanisés (rénovation (DUNES), restauration des sites archéologiques).

⁴⁷ Kadri, Y (S-D) : « Le rôle des instruments d'urbanisme dans la fabrique de la ville d'Oran », Les Cahiers du Développement Urbain Durable.

Chapitre II Aménagement urbain en Algérie : Genèse, Acteurs, Instruments

- Les zones urbaines : ayant des fonctions à renforcer tel qu'une résidence à faible densité.
- Secteurs à urbaniser : devant connaître une amplification des installations à long terme.
- Les secteurs d'urbanisation future : secteurs à promouvoir dans l'urbanisation programmée
- Secteurs non urbanisables : zones protégées (agricoles, forêt, zone littorale à 300 mètres) à risque (terres instables).
- Réserve de terrain pour des projets spéciaux : grands équipements collectifs nécessitant une exportation et définition des zones particulières : ZI : zones d'activités industrielles ZAC : zones d'activités commerciales, ZET (zones d'expansion touristique), ZHUN (zones d'habitat urbain nouvelles).
- Périmètres réservés : leur usage est spécifique (cimetières décharges).

Un PDAU est composé de trois éléments essentiels : un rapport d'orientation exposant les grandes lignes du diagnostic du territoire ; Un règlement précisant les délimitations de la zone d'effet du PDAU ; Des documents graphiques comportant les plans d'état des lieux, le plan d'aménagement retenu, l'identification des secteurs POS, etc. Il doit alors faire siennes et respecter les dispositions du SNAT du SRAT et du PAW pour la commune ou les communes concernées, en matière de programme d'équipements et d'infrastructures. D'autre part, il fixe les références des différents P.O.S. de la commune concernée, c'est-à-dire les périmètres des P.O.S à réaliser.

Pour sa part, le POS a comme objectifs fixer en détail les droits d'usage des sols et de construction. De ce fait, toute implantation de lotissement doit être obligatoirement conforme aux dispositions du P.O.S et aux descriptions du P.D.A.U⁴⁸. Ainsi, le P.O.S. indique aux acteurs de l'urbanisation et de la construction (collectivité et intérêts particuliers)

- Ce qui est autorisé ;
- Ce qui est interdit ;

⁴⁸ Lakhdar Hamina, Y., Abbas, L., 2015 Évolution des instruments de planification spatiale et de gestion urbaine en Algérie. Cinq Continents 5 (11) : 104-129

Chapitre II Aménagement urbain en Algérie : Genèse, Acteurs, Instruments

- Les principales conditions et caractéristiques de l'urbanisation et de la construction. Pour cela, il fixe, dans le détail, comme son nom l'indique, les contraintes d'occupation des sols concertants : les activités ; les conditions de construction des parcelles ; les principales caractéristiques de la forme urbaine et les droits de construire appliqués (C.O.S. et C.E.S.). Concrètement un POS vise à définir Les règles concernant l'occupation de l'espace, en précisant :

- Les aires maximales et minimales de construction autorisées ;
- Les espaces verts publics
- Les zones sensibles

Au final, nous reprenons ce tableau réalisé par Kadri, Y (S-D ; P :236) que nous jugeons intéressant du fait qu'il retrace les principales lois ayant initiées les outils d'urbanisme mobilisé en Oran, ainsi que la tutelle qui est en charge :

Tableau N° 6 Récapitulatif des différents dispositifs d'aménagement mises en œuvre à Oran.

Dispositif d'aménagement	Lois	Titille	Echelle	Temps de validité (cas d'Oran)
PUD	Décret 62-155 du 31.12.1962	Ministère de le Reconstruction et des Travaux Publics et du Transport.	Communale	10 ans (1977-1987)
PDAU	Loi 90-29 du 01-12-1990 relative à l'aménagement et à l'urbanisme.	Structures déconcentrées du Ministre de l'Habitat et de l'urbanisation (MHU)	Intercommunale	20 ans (1998-2018)
POS	Loi 90-29 du 01-12-1990 relative à l'aménagement et à l'urbanisme.	Structures déconcentrées du Ministre de l'Habitat et de l'urbanisation (MHU)	Secteur urbain	10 ans

Chapitre II Aménagement urbain en Algérie : Genèse, Acteurs, Instruments

SDAAM	Loi 90-29 du 21.12.2001 relative à l'aménagement et au développement durable.	Ministre de l'Aménagement du territoire et de l'environnement et du tourisme (MATET)	Aire métropolitaine	20 ans (2005-2015)
SCU	Loi 06-06 du 20.02.2006 portant loi d'orientation de la ville.	Ministère délégué de la ville.	Aire urbaine	20 ans (2005-2025)
SNAT	Loi 01-20 du 21.12.2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.	Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'environnement du tourisme (MATET)	Nationale	20 ans (2005-2025)
SRAT	Loi 01-20 du 21-12-2001, relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.	Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement et du Tourisme (MATE)	Régionale	20 ans (2005-2025)

Conclusion du chapitre

En forme de conclusion, il est important de dire que l'aménagement du territoire en Algérie a connu de profondes mutations, dans un contexte d'ouverture à l'économie libérale (décentralisation et déconcentration), avec l'amorce d'une nouvelle phase démographique et la transformation de son système productif. Ce qui demande une nouvelle posture d'aménagement urbaine à répondre aux mutations.

Chapitre II Aménagement urbain en Algérie : Genèse, Acteurs, Instruments

L'aménagement du territoire fait aujourd'hui partie des grandes préoccupations de l'Algérie, des facteurs économiques, sociaux et culturels en font ressentir la nécessité, cet aménagement vise alors d'organiser stratégiquement le territoire national, régional ou local. Pendant longtemps, la politique d'aménagement territorial en Algérie, a longtemps été conçu comme une politique volontariste fondée sur le rejet du marché comme mode privilégié de formation des espaces économiques. Celle-ci s'est petit à petit ouverte aux initiatives régionales et locales, et donne de plus en plus de l'importance à la démocratisation du processus. L'aménagement du territoire s'est, dès lors, accompagné d'outils permettant de responsabiliser les échelons locaux en la matière. L'État doit alors suivre un programme d'action territoriale où chaque région ou wilaya dispose d'une institution qui représente le ministère de tutelle.

D'un point de vue instrumental, d'aménagement du territoire suppose l'adoption d'un plan national afin de remédier aux déséquilibres constatés et permettre à la politique d'aménagement du territoire de répondre à la question du développement territorial durable. Certains instruments tels que le SNAT, le SRAT, le PAW, le SDAU, le PDAU, le POS, sont utilisés pour : la prise de décision, garantir l'équilibre territorial, orienter les programmes définis, l'urbanisme et créer plus d'attractivité sur le territoire de manière à réaliser l'expansion du territoire (ou plan d'occupation des terres).

CHAPITRE III :
PRINCIPAUX PROJETS STRUCTURANTS DE
LA WILAYA DE TIZI-OUZOU

Chapitre III: Principaux projets structurants de la wilaya de Tizi-Ouzou

Introduction du chapitre

Dans le cadre de ce chapitre on reviendra sur la présentation des principaux projets structurant l'ère territoriale de la wilaya de Tizi-Ouzou, en nous arrêtons sur leur état d'avancement et les principales entraves rencontrés et qui plaident à leur accomplissement. Pour bien orienter le choix des projets, objet de notre analyse, nous nous sommes rapprochés de la commission de Suivi des projets Structurants la Wilaya de Tizi-Ouzou, qui a été installée par l'Assemblée populaire de Wilaya de Tizi Ouzou.

➤ Présentation

Cette commission, appelée commission d'aménagement du territoire et du transport est constituée de 9 élus (membres), chargé de suivre tous les projets structurants la Wilaya de Tizi Ouzou.

➤ Son rôle;

Ils sont chargés de suivre des projets structurants non lancés ou enregistrant des retards dans la réalisation. En procédant ainsi au recensement de l'ensemble des projets inscrits à l'indicatif de la Wilaya, établir un état des lieux de leurs avancements et émettre des recommandations en vue de trouver des solutions.

Att; La commission d'aménagement du territoire et du transport est responsable de tous les projets structurants la Wilaya de Tizi-Ouzou. Mais il peut si faire aussi le transfert de quelques projets pour que un autre organe fasse le contrôle (selon les autorités centrales).

Plusieurs sont les projets structurants la wilaya de Tizi-Ouzou, et parmi ces derniers nous allons aborder les suivants :

Section 01 : Projets visant renforcement des infrastructures routières

Dans cette première section nous allons passer à la présentation du projet de la Pénétrante Autoroutière ; leurs différentes phases de réalisation, le budget, ainsi que la fiche technique, l'expropriation et contraintes. Ensuite, la réalisation de la voie ferrée Thenia – Tizi-Ouzou – Oued Aissi.

1. Réalisation de la Pénétrante Autoroutière reliant Tizi-Ouzou (RN12) à l'Autoroute Est Ouest sur 48 Km.

Le projet de la pénétrante autoroutière de Tizi-Ouzou s'étale sur un linéaire global de 48 km qui traverse la wilaya de Tizi-Ouzou sur un linéaire de 36 km et la wilaya de Bouira sur 12 km. Il traverse une zone montagneuse pour 90 % de son linéaire, en desservant les villes de Tizi Ouzou, Draa Ben Khedda, Tirmatine, Tadmait, Ait Yahia Moussa, Tafoughalt, Draa El Mizan, Omar et Djebahia.

1.1. Une section de 10 kilomètres a été mise en service comme suit:

Tronçon 1.1 : Du PK 00+000 au PK 02+000, mis en service en date de 05/ 07 /2018.

Tronçon 1.2 : Du PK 4+ 260 au PK 09+750, mis en service en date de 25/ 08/2019.

Pour faciliter le contrôle et suivi des travaux le tracé de la pénétrance a été scindé en deux sections définies comme suit:

Section 1 (PK00+000 - PK33 + 500) ;

D'un linéaire total de 33,5 KM du PK 00+000 (échangeur RN12) au PK 33+ 500 (Draa El Mizan), le tracé de cette section est sinueux et traverse un relief très abrupt et escarpé et particulièrement difficile.

Cette section renferme un (01) tunnel d'un linéaire de 720 M au PK 21+280 (Ait Yahia Moussa), seize (16) viaducs (L = 8268 M) et (05) échangeurs sont prévus le long du tracé à savoir :

Echangeur RN 12 au PK 00 414 ;

Echangeur stade de Tizi-Ouzou au PK 01+470 ;

Chapitre III: Principaux projets structurants de la wilaya de Tizi-Ouzou

Échangeur RN12 au PK 00+414 ;

Échangeur Stade de Tizi-Ouzou au PK 01+470 ;

Échangeur CW228 (Tirmitine) au PK 06+290 ;

Échangeur RN25 (Draâ Ben Khedda) au PK 09+750 ;

Échangeur Tafoughalt au PK23+380 ;

1.2. Section 02 PK33+500 - PK48+000 ;

D'un linéaire total de 14.5 Km du PK 33+500 (Draâ El Mizan) au PK 48 000 (Echangeur De Djebahia). Le tracé de cette section est sinueux et traverse un relief difficile.

Cette section inclus un (01) tunnel d'un linéaire de 950 m au PK 36 + 230, 5 viaducs (L= 2985 M) et deux échangeur ; Échangeur RN 68 (Draa EI-Mizan) au PK 33 + 650 et Échangeur de Djebahia 48 + 000.

AP (Réalisation) :100 000 000 000,00 DA.

- Avancement physique global : 56%
- Lot route : 54%
- Lot OA: 55%
- Lot TUNNELS (2 Tunnels): 63%

1.3. Expropriation :

- AP (libération d'emprises) : 8 834 540 000,00 DA
- Surface global d'emprise : 5 784 151 m2.
- Nombre de lots total : 1 335 lots
- Nombre d'arrêtés de cessibilité : 88 arrêtés.
- Nombre d'arrêtés établis : 664. Arrêtés.
- Nombre d'arrêtés d'expropriation publiés : 554 arrêtés.
- Nombre de mains levées délivrées : 722 mains levées.
- Nombre d'arrêtés d'expropriation en cours de publication (Domaines) : 64 arrêtés (portant 133 lots).

Chapitre III: Principaux projets structurants de la wilaya de Tizi-Ouzou

- Nombre de lots dont les arrêtés d'expropriation en établissement : 151 lots.

1.4. Contraintes ;

Pendant les travaux plusieurs étaient les difficultés et situation trouvés par l'équipe de travail, ainsi que par la direction chargé du projet et la commission de suivi ;

L'un de ces contraintes était le déplacement et protection des réseaux qui se fait au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

D'autre coté le déplacement des ouvrages électriques (MT-BT) et gaziers, gênant la pénétrante autoroutière.

Une autre situation est relatif aux de travaux de déplacement de la ligne haute tension se trouvant sur l'emprise du projet de la réalisation de la pénétrante autoroutière de Tizi-Ouzou ;

- Travaux relancés
- Fourniture réceptionnée.
- Opposition des Héritiers famille SEMAI ALI

1.5. Fiche technique

- ❖ SERVICE CONTRACTANT : Algérienne Des Autoroutes (ADA).
- ❖ COCONTRACTANT : Groupement Algéro -Turc ; OZGUN- NUROL
- ❖ Bureau de Contrôle et suivi Groupement : Algéro - Italien ; ITALCONSULT
- ❖ Délai de réalisation : 90 Mois.
- ❖ Fin du délai contractuel : 22 Février 2022.

Obs. Une prolongation de 12 mois est en cour d'approbation par les services compétents.

2. Réalisation de la voie ferrée Thenia – Tizi-Ouzou – Oued Aïssi ;

PROJET MODERNISATION DE LA LIGNE FERROVIAIRE THENIA / TIZI
OUZOU ET SON ÉLECTRIFICATION JUSQU'A OUED AÏSSI

Maitre de l'Ouvrage ; Maitre d'ouvrage délégué : ANESRIF

Lieu d'implantation : Wilaya de Tizi Ouzou (de Thenia à Oued Aïssi en passant par Tizi-Ouzou)

Chapitre III: Principaux projets structurants de la wilaya de Tizi-Ouzou

2.1. Avancement des Travaux et Reste à réaliser au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou ; Lot Ouvrages d'Art (trémie ville de Tizi-Ouzou).

Les travaux restants à réaliser à l'indicatif du groupement d'entreprises TSHOZEN, sont actuellement à l'arrêt depuis le mois de juillet 2019 et cette suite à la défaillance d'un membre (ETRHB) du groupement, notamment la trémie de Tizi Ouzou au PK 47+500 ; à la sortie Ouest de la ville de Tizi Ouzou.

2.2. Le port sec de oued Aissi:

Le port sec a été inscrit dans le cadre du projet de la voie ferrée Tizi-Oued – Aissi. Il est destiné notamment au traitement du fret de marchandises vu la proximité de la zone industrielle de Oued-Aissi.

Suite aux orientations de Monsieur le Ministre des Transports lors de sa visite au projet le 31 Mai 2010 et après son accord, il a été procédé à l'affectation temporaire d'un espace du port sec pour la réalisation d'une aire de traitement de voyageurs.

Ainsi, il a été prévu la réalisation d'un port sec d'une superficie de 60.000 m² et d'une capacité de 800.000 T/Année

N.B: les cahiers des charges sus cités sont au niveau des organes de contrôles pour examen et approbation.

Toujours dans le cadre du développement du transport par Rai, la Wilaya de Tizi-Ouzou enregistre deux (02) études en cours :

- 1- Étude pour la réalisation d'une ligne ferroviaire Tizi-Ouzou – Draa El Mizan – Dellys
 - étude en cours
 - distance prévue : 70 Km
 - délais contractuel du projet : 28 mois (délais écoulé : 26 mois avec un ODS d'arrêt notifié le 31 Août 2021, en attente des levées de réserve du CNED.
 - tracé :
 - variante N° 01 : Boumerdés ; Dellys – Sidi Daoud – Baghlia
Tizi-Ouzou : Draa Ben khedda – Draa El Mizan
Distance : 70 Km
 - variante N° 02 : Boumerdés ; Dellys – Sidi Daoud – Baghlia – Naciria
– Bordj Menail
Tizi-Ouzou : Dra El Mizan (retenue par les autorités Locales)

Chapitre III: Principaux projets structurants de la wilaya de Tizi-Ouzou

Distance : 70 Km

2- Étude pour la réalisation d'une ligne ferroviaire Oued Aissi Tamda Azazga

- étude en cours
- distance : 25 km
- délais contractuel du projet contractuel : 15 mois (délais écoulés : 12 mois et 14 jours au 13 Avril 2022 (date prévu au debut))
- tracés :
 - variante N° 01 : Oued Aissi – Tamda – Kahra – Freha – Azazga
 - Variante N° 02 : Oued Aissi – Tamda – Chaib – Freha – Azazga (proposée par le Wali) Distance : 25 Km

3- Infrastructures portuaires :

Toujours, dans le même sens d'idée, le développement des infrastructures portuaires au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou requit, de la part des pouvoirs publics, un grand intérêt, dans le but de booster les activités portuaires.

Ainsi, Deux (02) ports sont en activité :

- le port de pêche de Azeffoun
- le port de pêche et de plaisance de Tizirt

Section 02 : Projets visant à désencombrer la ville

Deux grands projets constituent cette section ;

2.1 La Gare Multimodale de Bouhinoune⁴⁹

Actuellement la multimodale de Bouhinoune compose la principale gare routière de Tizi Ouzou. Gare à vocation Nationale, elle offre un transport routier riche et varié et sert toutes les destinations de la Wilaya de Tizi-Ouzou ainsi que des destinations à l'échelle nationale.

2.1.1 Présentation

- La Gare multimodale de Bouhinoune est réalisée dans le cadre du projet de la voie ferrée Tizi-Ouzou – oued Aissi.
- Mise en service en 2011.

⁴⁹ Projet actuellement géré par la direction des transports de la Wilaya de Tizi Ouzou.

Chapitre III: Principaux projets structurants de la wilaya de Tizi-Ouzou

- Superficie de 28 460 m²
- Reste 11368 m² en amont du site actuel, réceptionné en 2009.
- Géré par l'Entreprise Gare Routière de Tizi-Ouzou (EGRTO),
- Volet bâtiment de gare et exploitation ferroviaire géré par la SNTF.

2.2 Taxis inter wilayas et inter daïras⁵⁰ :

- taxis inter wilayas : 137,
- taxi individuels : 63
- taxis inter daïras : 164

- Transport public de voyageurs :

Tableau N° 7 lignes locales et inter-wilaya les et lignes urbaines :

Bus urbains	73
Bus inter daïras	250
Bus Inter-wilayas	150

- Nombre de quais : 27
- Bureaux affectés à la gare : 04
- zone d'attente pour les bus : 01
- Départs sur Alger : 256
- Départ ligne locales : 750

2.3 Contraintes actuelles au niveau de la gare routière de Bouhinoune :

- problème d'accès : (entrée de la gare située sur autoroute : accès unique)
- Filtrage des véhicules impossible (impossible sans une déviation)
- Flux des voyageurs très dense et cause une gêne pour l'exploitation et la fonctionnalité
- Exigüité de la gare (risque d'accidents entre bus et insuffisance des quais)

⁵⁰ Selon un enregistrement de 2020.

Chapitre III: Principaux projets structurants de la wilaya de Tizi-Ouzou

- Stagnation des eaux de pluie au niveau des quais (Draa El Mizan et Azazga)
- Existence d'un terrain limitrophe d'environ 11.368 m² obtenu par expropriation par l'ANBESRIF dans le cadre du projet de la voie ferrée Tizi-Ouzou – Oued Aissi pour l'extension de la gare routière.

2.4 Réalisation d'un Moyen de Transport par Câbles dans l'Agglomération de Tizi-Ouzou

Ce projet vient de l'opération N°NF 5.512.4.262.10.01, chargé de réalisation des téléphériques, l'entreprise métro d'Alger (l'EMA), englobant trois (3) autres wilaya (dans la même opération ; Constantine, Tlemcen, Skikda).

2.4.1 Description ;

- Montant actuel de l'opération : 9.700.000.000 DA.
- Maître de l'ouvrage : Entreprise Metro d'Alger « EMA ».

➤ Marché :

- Le Marché d'un montant de Quatre Cent Quatre-vingt Dix (490) Milliards de centimes est attribué au groupement SNC Bapiva (Algérie) et Poma GLASKI (France) pour un délai de réalisation de 24 mois à compter du 07 Juillet 2013, prolongé par six (06) avenants pour un délai global : 59 mois et 23 jours.

Montant du marché après le 06^{ème} avenant : 5.552.346.78 DA

2.4.2 Consistance physique du projet :

Le moyen de transport par câbles dans l'agglomération de Tizi-Ouzou reliant la nouvelle gare routière (Kef Naadja)- village Redjaouna se décompose en trois (03) tronçons qui se présentent comme suit :

- Tronçon N°01 :
Télécabines reliant la gare Multimodal Kef Naadja - Nouvelle ville - Stade 01^{er} Novembre. Gare wilaya avec Deux (02) stations intermédiaires d'angle : Nouvelle Ville et Stade 01^{er} Novembre.
- Tronçon N°02 : Télécabines reliant Gare wilaya – Hôpital Sidi Belloua.
- Tronçon N°03 : Téléphériques reliant Hôpital Sidi Belloua- Village Redjaouna

Chapitre III: Principaux projets structurants de la wilaya de Tizi-Ouzou

2.4.3 Etat d'avancement des travaux :

Tronçon N°1

- Gare 01 est de : 100%
- Gare 02 est de : 100%
- Gare 03 est de : 100%
- Gare 04 et 05 est de : 98%

Tronçon N° 02 est de : 40%

Tronçon N° 03 est de : 05%

-Gare 06 et 07 est de : 05%

-Gare 08 est de : 05%

S'agissant du premier tronçon, 19 pylônes de lignes ont été réalisés et le déroulement des câbles finalisé, toutes les cabines au nombre de 65 ont été montées et les essais effectués.

Par ailleurs, quatre (04) gares sont finalisées ainsi que les bâtiments de gares.

Le Premier tronçon a été inauguré le 12/01/2020 et depuis ce jour, l'appareil est en exploitation.

2.4.4 Contraintes rencontrées

Plusieurs oppositions ont été enregistrées soit par les riverains ou les propriétaires au lancement de l'opération concernant l'implantation des pylônes, toutes ces oppositions ont été levées à l'exception des pylônes 21,23 ,29 et 30.

Les pylônes 21 et 23 situés respectivement à la cité Milliand et lotissement Hammoutène, oppositions des riverains, tronçons n°2.

Les pylônes 29 et 30 situés au village Redjaouna, oppositions des propriétaires, tronçon n°3, en cours de règlement.

Section 03 : Projets visant amélioration des conditions de vie des citoyens

Les projets abordés dans ce point sont liés aux secteurs de la santé, hydraulique et du sport ;

3.1 Réalisation d'un Hôpital 60 lits à Maatkas

Ce projet a été d'abord sur la responsabilité de la Direction de la Santé et de Population (DSP), mais à partir du 21/12/2021 viens être à la charge de la Direction des Equipements Publics (DEP) suivant l'arrêté N°2672/SG/RAA/2021 Ministériel portant gestion relevant du programme sectoriel décentralisé.

3.1.1 Fiche technique

- Maitre D'ouvrage initial : DSP DE TIZI OUZOU
- Maitre D'ouvrage délégué : DEP. DE TIZI OUZOU
- Date d'individualisation : 12/02/2013
- Date d'inscription : 02/01/2012
- Numéro d'opération : NK.5.731.1.262.115.12.01
- A.P. actuelle : 2 000 000 000,00 DA
- Organisme de contrôle : CTC DRC Agence T-0
- Laboratoire : LHCC
- BET chargé de suivi : SPA BERHTO (marché)
- Entreprise chargée de la réalisation : SARL IAMRANENE
- Taux d'avancement : 05%
- Délai de réalisation : 34 mois

3.1.2 Bureau chargé d'étude et suivi des travaux : BERHTO

- Montant du marché après avenant n°01 : 17 754 609,60 DA (de modificatif des termes)
- Mode de passation : Appel d'offre national
- Montant Suivi : 2 193 609,00 DA,
- Montant Etude : 15 561 000,00 DA
- Délais d'étude : 59 jours
- Délais de suivi : 18 mois

Chapitre III: Principaux projets structurants de la wilaya de Tizi-Ouzou

- ODS de démarrage d'étude : 02/01/2014
- ODS d'arrêt : 02/03/2014
- ODS de démarrage de suivi: 12/05/2021
- ODS d'arrêt: 01/06/2021 (Motif d'arrêt: L'entreprise de réalisation est à l'arrêt jusqu'à la déviation de la conduite d AEP traversant l'assiette du projet).
- Montant des paiements : 414 782 950.00 DA /TTC.

3.1.3 Entreprise chargée de la réalisation des travaux : SARL IAMRANENE

- Montant du marché : 1 589 631 514,38 DA/TTC (visé par le CF le 11/05/2021)
- Délai de réalisation : 34 mois.
- Mode de passation : AAO Nationale ouvert.
- ODS de démarrage : 12/05/2021.
- ODS d'arrêt : 01/06/2021 (motif: déviation de la conduite d'AFP traversant l'assiette du projet)

3.1.4 Observations et Contraintes:

Le projet était à l'arrêt pour motif : déviation de la conduite d'AEP traversant l'assiette du projet, cette dernière a été déviée par les services de l'ADE.

3.2 construction du Barrage Souk Tleta

Le projet de construction du barrage **souk tleta**, s'inscrit dans le schéma directeur d'Aménagement des eaux de l'**oued sebaou** qui constitue l'un des cours d'eau les plus importants de l'Algérois.

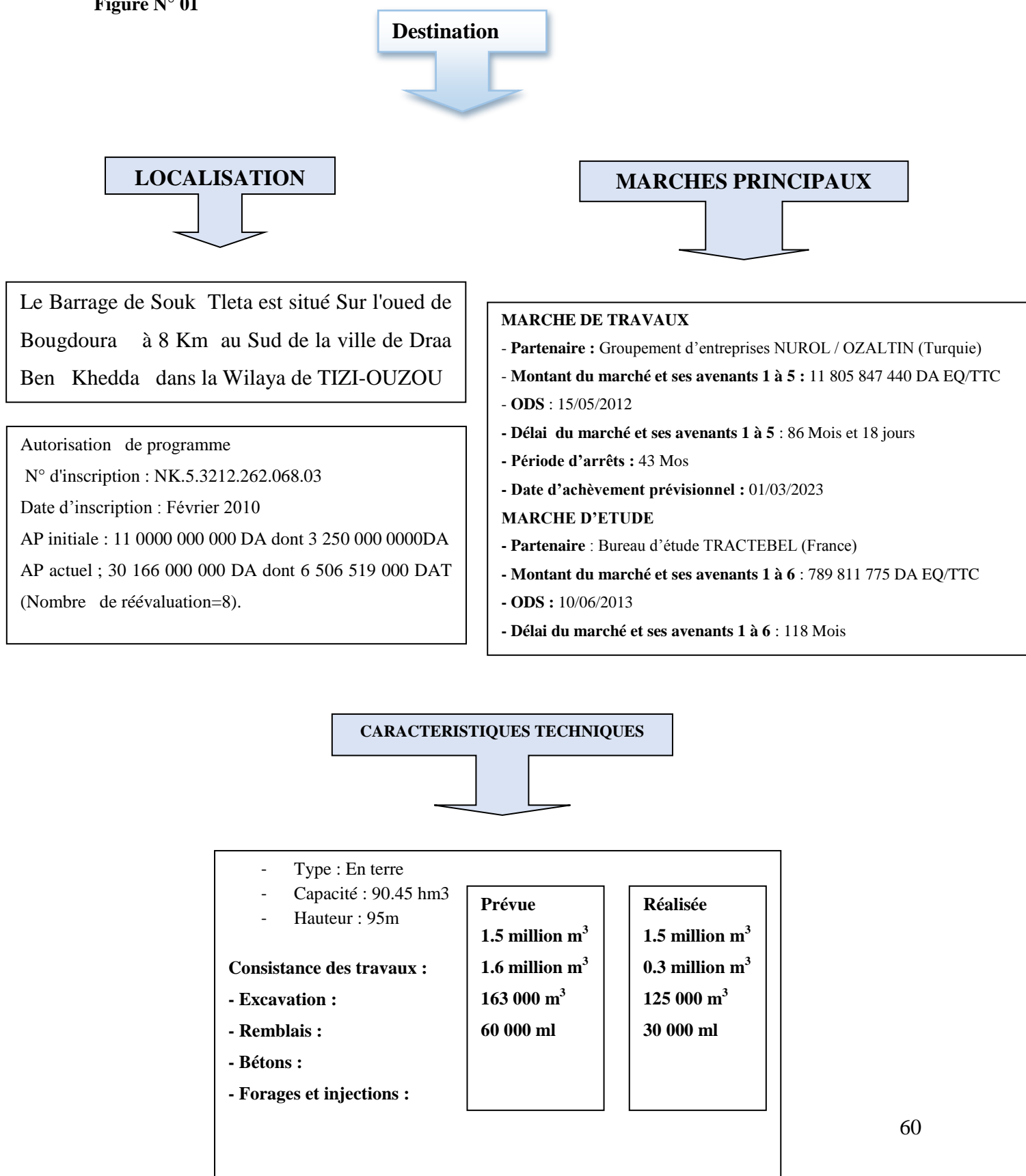
3.2.1 Système de production

Le système de production prévu TAKSEBT - SOUK TLETA - ALGER, comprend les barrages de TAKSEBT sur l'Oued Aissi et SOUK TLETA sur l'oued BOUGDOURA, son volume régularisé est de l'ordre de 250 hm³, destiné à à renforcer l'AEP (alimentation en eau d'irrigation) et AEI (alimentation en eau potable) des régions de Tizi-Ouzou et Boumerdès pour un volume de 98 Hm³

Chapitre III: Principaux projets structurants de la wilaya de Tizi-Ouzou

Destiné à renforcer l'AEP et AEI des régions de **Tizi-Ouzou** et Boumerdès pour un volume de 98 Hm³

Figure N° 01



Chapitre III: Principaux projets structurants de la wilaya de Tizi-Ouzou

FICHE TECHNIQUE :	
- Partenaire	: TROPICAL TRAVAUX PUBLICS
- Montant du marché	: 1 598 096 029,60 DA TTC
- ODS de démarrage des travaux	: 26/01/2021
- Délai de réalisation	: 24 Mois
- Taux d'avancement global des travaux	: 50%
• Travaux de terrassement	: 60%
• Ouverture de l'emprise	: 100%
Consistance des travaux :	
• Terrassement	: 1.5 million m ³
• Travaux noir	: 30 000 T
• Travaux blanc	: 60 000 M ³
• Ouvrage d'art	: 02 U
MARCHE DE CONTROLE ET SUIVI	
- Cocontractant	: BET BETTA
- Montant du marché	: 15 446 200,00 DA TTC
- Délai de d'exécution	: 24 Mois

- Coté technique

3.2.2 -Projet complémentaire, dite aussi auxiliaire au projet

3.2.3 Construction des 271 logements

Deux cent soixante et onze (271) logements sont construits au profit des familles touchées par la cuvette du barrage.

- **Situation actuelle des œuvres** : Un avancement global 75% dont :

- ❖ LOT 1 (118/271 logements) : 98%
- ❖ LOT 2 (113/271 logements) : 65%
- ❖ LOT 3 (40/271 logements) : 15%

Le cahier de charge pour le parachèvement du projet a été visé par la commission sectorielle des marchés travaux le 26/01/ 2022, l'appel d'offres était lancé incessamment.

Chapitre III: Principaux projets structurants de la wilaya de Tizi-Ouzou

3.2.4- Étude et suivi de la réalisation des 271 logements:

- Cocontractant : BET ADS Progress.
- Montant du marché et ses avenants : 50 093 351,46 DA/TTC

3.2.5- Contrôle technique de la construction des 271 logements :

- Cocontractant : EPE SPA CTC
- Montant du marché et ses avenants 1 à 4 : 14 105 221,04 DA/TTC
- Prestation à l'arrêt pour motif des travaux de construction des 271 logements.

3.2.6 Contraintes

Quatre (4) facteurs sont à la base de difficultés enregistrées par la direction de suivi sur le projet ;

3.2.7 Expropriation ; Les arrêtées des 05 communes concernées sont publiés ;

Montant consigné : 3.531.159.143 DA TTC / 4.539.350.146,68 DA TTC soit 78%. Il reste 1 088 350, 083 DA à consigner.

3.2.8 Blocage des travaux du Barrage par les riverains :

Les travaux de remblai de la digue principale sont toujours à l'arrêt à cause de l'opposition des riverains d'accéder à la zone d'emprunt d'argile se trouvant dans la cuvette du barrage, dans les terrains sont expatriés église à exploiter en aucune contrainte lors de la réalisation du remblai de la digue secondaire (digue de col). Ces opposants réclament l'attribution des décisions d'affectations des logements.

3.2.9 Assainissement des 271 logements:

Les travaux de raccordement de la conduite d'assainissement aux collecteurs de la ville de Tadmaït sont à l'arrêt depuis le 31 /8 /2020, suite à l'opposition des occupants des logements de la cité pavillonnaire de l'AGRODIV au passage de la conduite des 271 logements dans la voirie de la cité et cela malgré autorisation de la direction générale du complexe et l'autorisation des servitudes.

3.2.10 Accès au site des 271 logements:

L'accès au site des 271 logements prévu dans le POS N III-2 de Tadmaït a fait l'objet d'une opposition de la part de la famille Marouane, ce qui bloque aussi l'amener de la conduite gaz. Arrêter d'expropriation de cet accès est en cours de publication.

3.3 Projet du stade de 50 000 Place

Le projet du stade de 50 000 places est inscrit initialement au profit de la Direction de la jeunesse et des sports en date du 27/02/2005. Le programme et la consistance est relatée de la façon suivante ;

- Stade de football 50 000 places couvertes.
- Stade athlétisme 6 500 places.
- Stade de réplique en gazon naturel.
- Hôtel 144 chambres classé 04 étoiles réduit à 30 chambres doubles.
- Parking, aménagement extérieur et VRD sur une superficie de 58 hectares.

3.3.1 Situation contractuelle

- Bureau d'études chargé de maîtrise d'œuvre : Sarl Dune Architecture
- Entreprise chargée de réalisation: Groupe ETRHB HADDAD
- ODS de démarrage des travaux: 11/05/2010
- Fin de délais contractuels : 05/05/2019

D'après le président de la commission installée, ce dernier (le projet) a connu un arrêt de travaux depuis le 02/07/2019, constaté par un huissier de justice d'où, une résiliation aux torts exclusifs a été prononcée à l'encontre de l'entreprise notifiée, **Groupe ETRHB HADDAD SPA** (le 21/12/2020).

3.3.2 Situation physique:

- Avancement physique du projet :
 - Global:..... 82%,
 - Stade de football:..... 72%,
 - Stade d'athlétisme: 80%,
 - VRD: 92%.

Chapitre III: Principaux projets structurants de la wilaya de Tizi-Ouzou

Att ; Cet état d'avancement est avant la prise en charge du projet par la direction actuel (Direction d'équipement Publique).

➤ Procédure actuelle

- Le projet a été transféré conformément à l'instruction du Premier Ministre suivant l'envoi N°184/PM du 02 Octobre 2021, lors de la réunion du Conseil des Ministres du 12 Septembre 2021 portant transfert les dossiers des projets de réalisation des grandes infrastructures sportives au ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville;
- Un arrêté de transfert de Décision de Programme de la Wilaya de Tizi-Ouzou vers le Ministère l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville sous le N°504/DP/2021/MF du 12 Octobre 2021 a notifié la commission de suivi à la Direction des équipements publics par envoi du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville le 14 Octobre 2021 portant avec une autorisation de programme (AP) d'un montant de 16 221 235 000 DA.

3.3.3 Mesure prises pour la relance du projet

Procédures de relance en cours dont, un avis d'attribution provisoire de marché de l'entreprise BURL TGCTF (Directeur Général SULIMANE IBRAHINI) a publié le 29/03/2022 pour les restes à réaliser des travaux de VRD est en cours de vérification et programmée pour examen par la commission sectorielle des marchés du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville. Quant aux travaux qui restent à réaliser CES et CET l'ouverture des plis a eu lieu le 06/04/2022.

Actuellement la gestion de ce projet est sur contrôle de la Direction d'équipement Publique, manquant ainsi 18% du projet global pour sa réalisation.

Il est important aussi de faire référence que tout les moyens nécessaires sont déjà disponible pour la réalisation total du projet, il manque que le temps prévu (1^{er} trimestre de 2023).

Conclusion du chapitre

La wilaya de Tizi Ouzou connaît de nombreuses transformations territoriales et urbaines, en vue d'améliorer la vie des citoyens de la région, ainsi que leur mobilité, avec la mise en œuvre de divers projets d'une grande pertinence pour la wilaya. Malgré les grandes difficultés rencontrées par les organes compétents en raison de son territoire montagneux, dit aussi

Chapitre III: Principaux projets structurants de la wilaya de Tizi-Ouzou

accidenté et d'autres causes, comme est le cas par exemple de la pénétrante autoroutière reliant Tizi-Ouzou à l'autoroute Est Ouest sur 48 km, qui a trouvé des contraintes par rapport au déplacement des ouvrages électriques (MT-BT) et gazier, gênant la pénétrante autoroutière et d'autre part, au projet visant à désencombrer la ville, tel que le problème d'accès (entrée dans la gare; accès unique) et le flux des voyageurs très dense causant une gêne pour l'exploitation de la fonctionnalité en ce qui concerne la gare routière et même au projet du Stade 500 places, qui a connu un blocage dû au manque de moyens financier, mais selon la commission de suivi de projets ils ont repris les travaux et au premier trimestre de 2023 le projet sera fini. Une autre constatation est relative aux efforts de la part des institutions chargées des projets structurants qui n'ont pas été mesurés pour offrir le meilleur à la population. Compte tenu de ces investissements nous pouvons les considérer comme un grand principe pour la croissance économique et plus tard le développement de la région.

CONCLUSION GENERALE

Conclusion générale

L'aménagement du territoire est l'une des formes de l'appropriation du territoire visant à corriger les déséquilibres territoriaux, sa réussite est tributaire d'une panoplie de prérequis essentiellement l'adhésion des groupes socio-économiques, socioprofessionnels dès le début du lancement du processus qui est à l'origine. Il faut que les décideurs au niveau national et au niveau de la collectivité portent un projet venant de leur initiative. L'aboutissement de toute politique d'aménagement suppose une bonne connaissance du territoire, une définition des objectifs du moyen ou long terme selon une approche prospective et surtout une volonté politique concernant la vision territoriale future. Dans sa démarche, une politique d'aménagement s'organise selon un processus scindé en trois étapes complémentaires, comme est le cas de la constatation global de l'espace concerné, déterminer un plan d'action et compte tenue de toutes les éventualités, définir les futures possibles et plus plausibles de la zone.

Comprendre la ville d'aujourd'hui nécessite un retour à ses origines pour tenter de la reconstruire à travers les représentations, appréhender le phénomène urbain comme une accumulation de biens culturels, et que les villes d'aujourd'hui sont le résultat cumulatif de construction, destruction et reconstruction est un impératif pour bien comprendre la morphologie urbaine actuelle. En effet, le tissu urbain a été sujet à des mutations majeures, et est le produit par les transformations surgies au fil du temps (sociales, économiques, politiques, etc.). Les villes algériennes sont, ainsi, passées par un long processus, tels mentionnés par l'auteur Youcef Hamina et Leila Abbas dans son article sur *l'évolution des instruments de planification spatiale et gestion urbain en Algérie*. La civilisation phénicienne, romaine et arabo-musulmane et ottomane a eu un impact sur remodelage du tissu urbain et sur l'apparition des politiques urbaines en Algérie.

La ville dans sa morphologie spécifique est, en définitive, le fruit d'une succession d'actions aménagiste dont elle était sujette au cours des années. Le cadre algérien fait ressortir des évolutions par période : la période de 1830 à 1962 marque la genèse des politiques d'aménagement du territoire en Algérie, avec un grand nombre d'événements, vis à vis son évolution. Avant l'Indépendance (l'ère colonial) du pays les facteurs urbains ne faisaient pas partie des préoccupations des pouvoirs publics, l'Algérie était dans une situation de déséquilibre régional. C'est dans les années 60 (avec son Indépendance) qui la question d'urbanisme commence à faire partie des priorités de pouvoir publics, par la mise en œuvre de la loi d'urbanisme adoptée de la période colonial.

Conclusion générale

Dans cette période une réorientation de la région est appliquée (1967-1977), ainsi la volonté de reprendre l'équilibre régional, suivi des instruments de planifications socio-économique, donnant lieu à l'apparition de l'aménagement du territoire, malgré la crise économique de 1988 et 1989 qui ont eu un impact négatif sur la politique d'aménagement urbain. Mais à la période de 1990 avec les nouveaux instruments d'urbanisme et les nouvelles lois relatives à l'aménagement du territoire nous constatons le retour de la planification spatiale, restant jusqu'aujourd'hui.

Actuellement l'aménagement du territoire est l'une des questions pertinentes en Algérie. Les instruments mis en place par les autorités (Instruments d'aménagement du territoire national (SNAT ; SRAT ; PAW) et instruments d'urbanisme (PDAU ; POS)), avec la coordination d'ensemble d'acteurs et son l'accomplissement sont fondamentaux dans le cadre d'aménagement du territoire et urbain à travers ses diverses orientations. Ces acteurs sont l'Etat, avec son rôle de régulateur, définir et mettre œuvre la politique national d'aménagement du territoire et d'autres afin d'améliorer le niveau de vie de la population, le secteur privé notamment les entreprises qui joue un rôle très important en matière de dynamiques locales, avec toutes ses activités agissant sur l'espace, alors l'important d'aménagement du territoire, et la société civile un intégrant indispensable dans la communauté par ses analyses sur l'aménagement et bonne gouvernance du territoire. Pour enrichir son savoir-faire en ce que concerne la politique d'aménagement du territoire, une convention de financement du projet Fonds de Solidarité Prioritaire a été signée avec la France pour un appui institutionnel.

La wilaya de Tizi Ouzou est passée par un long processus d'aménagement territoriales et par conséquent urbaines, dans l'objectif d'améliorer les cadres de vie et les conditions d'existence des habitants, ainsi que leur mobilité, avec la mise en œuvre de divers projets d'une grande pertinence pour la wilaya. Plus précisément, ces projets, objet de notre analyse, ont pour but de renforcer des infrastructures routières de la wilaya, désencombrer la ville et faire progresser le secteur de la santé et du sport. Malgré les grandes difficultés rencontrées par les organes compétents en raison de son territoire montagneux, dit aussi accidenté, les efforts n'ont pas été mesurés pour offrir le meilleur à la population. Ce que nous pouvons considérer comme un grand principe pour la croissance économique et plus tard le développement de la région.

Un axe d'analyse pertinente utile à joindre à notre analyse, mais qu'on n'a pas pu étudier

Conclusion générale

faute de la limite temporelle, est celui des logements AADL. En effet, la politique de logement AADL a un impact fondateur en matière des transformations territoriales que connaît le territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou, dans la mesure où les nouvelles constructions donnent naissance à des quartiers d'extension remarquables. Celles-ci sont généralement implantées dans des zones écartées des principales agglomérations en vue de désencombrer, ce qui donne naissance à des nouvelles petites villes aménagées d'équipements en vue d'assurer les principales commodités nécessaires à une vie confortable pour les souscripteurs qui auront à s'installer dans ces endroits (éducatifs, sanitaires, services publics, sécuritaires, centres police, etc).

En *grosso modo* avec les projets structurants constatés sur le terrain (dans plusieurs secteurs), nous espérons un grand avenir pour la wilaya de la grande Kabylie « Tizi Ouzou ».

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

❖ **Ouvrages :**

AHCENE-DJABALLAH (B), « schéma national d'aménagement du territoire ». Publié dans la tribune, Le 19/05/2008.

Bouzgarrou Asma Rejeb (2019). « Analyse des formes morpho-fonctionnelles urbaines : mise en place d'un indicateur de mutations paysagères de la ville de Monastir entre 1956 et 2013 ».

CASTEIGTS (M), « L'aménagement de l'espace », éd. L.G.D.J, paris, 1999.

DELAMARRE (A), LACOUR (C), THOIN (M), « 50 ans d'aménagement du territoire », éd.

Roberto Lobato Corrêa (1995) , Editeur Ática, Série Principes, 3ème. Ed.

❖ **Articles de revues et communications :**

Aménagement urbain définition pdf, Written by web share on samedi 23 décembre 2017

Akli (M), Plan d'Aménagement de la Wilaya de Tizi-Ouzou, publié dans la Maghreb le 15/12/2011, disponible.

Articles sur urbanisation de Talita Cruz, maio 17, 2021. Disponible sur le lien ; Yousef Lakdar Hamina, Y., Abbas (2015) ; Évolution des instruments de planification spatiale et de gestion urbain en Algérie. Revue Roumain de Géographie.

Architecture, aménagement de l'espace. Université de Bretagne occidentale - Brest ; Université de Sousse (Tunisie).

Belhedi, A (2010), Op.Cit.

Brigitte Fouilland (2009), « De l'aménagement au gouvernement des territoires, ou est l'Etat », Dans Revue.

Joseph Lajugie, Pierre Delfaud, Claude Lacour (1980) : « Espace régional et aménagement du territoire », Annales de géographie.

Kadri, Y (S-D) : « Le rôle des instruments d'urbanisme dans la fabrique de la ville d'Oran », Les Cahiers du Développement Urbain Durable.

Lakhdar Hamina, Y., & ; Abbas, L. (2015). Évolution des instruments de planification spatiale et de gestion urbaine en Algérie. Cinq Continents, 5(11), 104-129.

Richard Raymond (2009), LA « SOCIÉTÉ CIVILE », CE « NOUVEL » ACTEUR DE L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES » ; Dans ; Information géographique (Vol. 73), pages 10 à 28. Mis en ligne sur Cairn.info le 01/02/2010.

Bibliographie

Thierry Vilmin (2015) : « L'39 ; aménagement urbain acteurs et système », Éditions Parenthèse, France, 140 P, 20.

Projet 2009 n° 310, PAGES 13 à 21.

Yousef Lakdar Hamina, Y., Abbas (2015), Op. Cit.

Yves Madiot, (1979) : Aménagement du territoire, 3 ème ed, Paris.

10 BESSAOUD, O (2006) : La stratégie de développement rural en Algérie, In, options méditerranéennes-politiques de développement rural durable en Méditerranée dans le cadre de la politique de voisinage de l'Union Européenne-Série A

❖ **Rapport et divers :**

Belhedi, A (2010) : cours sur « L'aménagement du territoire ; principes et approches », université de Tunis, faculté des sciences humaines et sociales.

Cours RAHMOUNI, Dj et BOUADI, L (2014) « Analyse de l'espace », département de Géologie, UMMTO.

Cours RAHMOUNI, Dj et BOUADI, L « Analyse de l'espace », département de Géologie, UMMTO

Cours en ligne de Dr Chenane Arezki (2011) : « développement durable des territoires ; Enjeux et perspectives », sciences économique, UMMTO.

❖ **Règlement et textes législatifs :**

Code des collectivités locales de l'année 2011, relatif à la commune, et de l'année 2012, relatif à la wilaya.

La loi n° 10-02 du Rajab 1431 correspondant au 29 juin 2010 portant approbation du Schéma National d'aménagement du territoire.

La loi n° 90-29 du 1ère décembre 1990 et les décrets exécutifs n° 91-177 et n° 91-178 du 28 mai 1991 (PDAU et POS)

Bibliographie

❖ Mémoires :

AGHARMIOU née RAHMOUN Naima, La planification urbaine à travers les PDAU-POS et la problématique de la croissance et de l'interaction villes/villages en Algérie. Référence empirique à la wilaya de Tizi-Ouzou, Thèse de doctorat en science économique, UMMTO, 2013.

DAHMOUNE Rhadia « Analyse de l'impact de la libéralisation sur l'espace urbain de Tizi-Ouzou », mémoire de Magistère, S.E.G de l'université de Tizi-Ouzou, 2004, p.79.

LATRECHE Chafia (2008), « La planification urbaine : entre théorie, pratiques et réalité, Cas de Constantine » ; Mémoire pour l'obtention du diplôme de magister, Université de Constantine.

LAKHDAR, H et ABBAS, L (2015) : « ÉVOLUTION DES INSTRUMENTS DE PLANIFICATION SPATIALE ET DE GESTION URBAINE EN ALGÉRIE », Cinq Continents Volume 5, Numéro 11, p. 104-129 Planification et aménagement spatial, planification urbaine SNAT et SRAT UAMB, Département d'architecture.

❖ Webographie :

https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1980_num_89_496_19991_t1_0766_0000_2

<https://www.4geniecivil.com/2017/12/amenagement-urbain-definition-pdf.html>

<https://cgdr.nat.tn/upload/files/Bilioenligne/2010Am%C3%A9nagement-du-territoire-texte-general.pdf>

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/aménagement/2777>

<https://www.vivadecora.com.br/pro/espaco-urbano/>

<https://www.interieur.gov.dz/images/brochure-SNAT-FR-compressed.pdf>

<https://doi.org/10.3917/pro.310.0013>

<https://www.interieur.gov.dz/images/brochure-SNAT-FR-compressed.pdf>

<https://www.mhuv.gov.dz/fr/services-deconcentres/>

<https://crat.dz/>

<https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2021/F2021077.pdf>

Bibliographie

https://www.lemonde.fr/archives/article/1976/12/01/le-role-des-entreprises-dans-l-amenagement-du-erritoire-les-industriels-peuvent-reussir-a-la-campagne_3123073_1819218.html

<https://doi.org/10.3917/lig.732.0010>

https://www.editionsparentheses.com/IMG/pdf/fich_nouv_p670_amenagement_urbain.pdf

<https://www.djazairess.com/fr/lemaghreb/41204>

<https://fr.slideshare.net/ArchiGuelma/planification-urbaine-snat-et-srat>

<https://slideshare.net/ArchiGuelma/planification-urbain-snat-et-srat>

<https://www.aub.ma/schema-directeur-damenagement-urbain-sdau/>

https://www.ons.dz/IMG/pdf/armature_urbaine_2008.pdf

LISTES DES TABLEAUX, FIGURES ET ANNEXES

LISTES DES TABLEAUX, FIGURES ET ANNEXES

❖ Liste des tableaux

Tableau 1: Seuils de définition de l'espace urbain.....	15
Tableau 2: Répartition des communes (urbaines/rurales)	16
Tableau n° 03 : Terminologie employée dans la loi 2001-20.....	20
Tableau n° 04 : Terminologie employée dans la loi 2006-06.....	21
Tableau n° 05 : Strates définies par les deux lois 2001-06 et 2006-06	21
Tableau N° 6 Récapitulatif des différents dispositifs d'aménagement mises en œuvre à Oran.	45
Tableau N°7 lignes locales et inter-wilaya les et lignes urbaines :	55

❖ Liste des figures et graphiques

Figure N° 01.....	60
--------------------------	-----------

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières

Dédiasse	
Remerciement	
Liste des abréviations	
Sommaire	
Introduction générale	2
<i>Chapitre I : Aménagement de l'espace urbain ; clarification conceptuelle</i>	
Introduction du premier chapitre	6
Section 1 : Concepts de base sur l'aménagement du territoire	6
1-Aménagement / territoire, quelles définitions	6
2-Qu'est-ce qu'un aménagement du territoire	8
2.1. Selon le Conseil de L'Europe	9
Selon la loi n° 10-02 du rajab 1431 correspondant au 29 juin 2010 portant approbation du schéma national d'aménagements du territoire	9
3-objectifs de l'aménagement du territoire	9
4- facteurs ou éléments à prendre en compte dans l'exercice de l'aménagement du territoire	11
4.1- Connaissance générale du territoire	11
4.2- Recherche prospective	12
4.3- Facteurs politique.....	12
5. Phases de l'aménagement du territoire.....	12
5.1- Constatation global de l'espace concerné.....	12
5.2- Détermination du plan d'action.....	13
5.3- La prospective.....	13
Section 2 : Présentation de l'espace urbain	13
2.1- Définition de l'espace urbain.....	13
2.1.1- Simplification du concept.....	14
2.2- Situation en Algérie.....	15
2.3- Principales lectures de l'espace urbain.....	16
2.1.3- Concepts essentiels relatifs au phénomène urbain	17
2.4- Caractéristiques de l'espace urbain	18
2.4.1- Concentration de logements (maisons et immeubles)	19
2.4.2- Grandes infrastructures.....	19
2.4.3- Réseau de transport en commun	19
Section 3 : Villes algériennes	20

Table des matières

3.1- Types de villes en Algérie	20
3.1- Strates légales.....	20
3.2- Strate statistique	21
3.3- Processus d'évolution des villes algériennes selon les civilisations	22
3.3.1- Villes phéniciennes et villes romaines.....	23
3.3.2- Civilisation arabo-musulmane	23
3.3.3- Villes algériennes pendant la période ottomane	23

Conclusion du premier chapitre

Chapitre II : Aménagement urbain en Algérie : Genèse, acteurs et instruments

Introduction au chapitre.....

Section 01 : Genèse de la politique d'aménagements de territoire en Algérie

.....	27
1.Périodes marquantes des politiques urbaines en Algérie (1830-1962)	27
1.1- Période (1830 à 1919)	27
1.2- Période (1919-1948)	27
1.3- Période (1948- 1962) :	28
2.Politiques urbaines après l'ère coloniale	29
2.1- Préoccupation des pouvoirs publics 1962-1966	29
2.2- Réorientation de la région ; 1967-1977.....	29
3- Apparition de l'aménagement du territoire	30
4- Période de la crise socio-économique 1988 et 1989.....	31
4- Nouveaux instruments d'urbanisme, les nouvelles lois relatives à l'aménagement du territoire.....	31

Section 02 : Acteurs impliqués dans l'aménagement urbain en Algérie.....

1-Etat central	32
2- Collectivités territoriales.....	34
3- Entreprises.	34
5- Associations civiles	36

Section 03 : Principaux instruments de l'aménagement de territoire en Algérie

3.1- Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT)	37
3.2- Schémas Régionaux de l'aménagement de territoire (SRAT)	39
3.3- Plan d'aménagement de wilaya (PAW) et le Schéma Directeur	

Table des matières

d'aménagement d'Aire Métropolitaine (SDAAM)	40
3.4- Schémas Directeurs d'Aménagement Urbain (SDAU)	41
3.5- Schéma de cohérence urbaine (SCU)	41
3.6- Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU) et le Plan d'occupation des sols (POS)	43
Conclusion du chapitre	47

Chapitre III : Principaux projets structurant de la Wilaya de Tizi-Ouzou

Introduction du chapitre	49
Section 01 : Projets visant renforcement des infrastructures routières 50	
1. Réalisation de la Pénétrante Autoroutière reliant Tizi-Ouzou (RN12) l'Autoroute Est Ouest sur 48 Km.	50
1.1- Une section de 10 kilomètres a été mise en service comme suit:	50
1.2- Section 02 PK33+500 - PK48+000 ;	51
1.3- Expropriation :	51
1.4- Contraintes ;	51
1.5- Fiche technique.....	51
2. Réalisation de la voie ferrée Thenia – Tizi-Ouzou – Oued Aissi ;	51
2.1- Avancement des Travaux et Reste à réaliser au niveau de la Wilaya de Tizi- Ouzou ;	53
2.2- Port sec d'oued Aissi:	53
Section 02 : Projets visant à désencombrer la ville	54
2.1- Gare Multimodale de Bouhinoune	54
2.1.1- Présentation	54
2.2- Taxis inter wilayas et inter daïras :	55
2.3- Contraintes actuelles au niveau de la gare routière de Bouhinoune :	55
2.4- Réalisation d'un Moyen de Transport par Câbles dans l'Agglomération de Tizi-Ouzou	56
2.4.1 - Description ;	56
2.4.2- Consistance physique du projet :	56
2.4.3- Etat d'avancement des travaux :	57
2.4.4- Contraintes rencontrées.....	57
Section 03 : Projets visant l'amélioration des conditions de vie des citoyens	58
3.1- Réalisation d'un Hôpital 60 lits à Maatkas	58
3.1.1- Fiche technique	58

Table des matières

3.1.2- Bureau chargé d'étude et suivi des travaux : BERHTO	58
3.1.3- Entreprise chargée de la réalisation des travaux : SARL IAMRANENE	59
3.1.4- Observations et Contraintes:	59
3.2- construction du Barrage Souk Tleta	59
3.2.1- Système de production.....	59
3.2.2-Projet complémentaire, dite aussi auxiliaire au projet	61
3.2.3- Construction des 271 logements.....	61
3.2.4- Étude et suivi de la réalisation des 271 logements:	68
3.2.5- Contrôle technique de la construction des 271 logements :	62
3.2.6- Contraintes	62
3.2.7- Expropriation ; Les arrêtées des 05 communes concernées sont publiés ;	62
3.2.8- Blocage des travaux du Barrage par les riverains :	62
3.2.9- Assainissement des 271 logements:	62
3.2.10- Accès au site des 271 logements:	63
3.3. Projet du stade de 50 000 Place	63
3.3.1- Situation contractuelle	63
3.3.2- Situation physique:	63
3.3.3- Mesure prises pour la relance du projet	64
Conclusion du chapitre	64
Conclusion générale	67

RÉSUMÉ

L'aménagement du territoire constitue un outil très important pour instaurer une organisation et une coordination entre les différents acteurs, projets et les actions à mettre en œuvre vis à vis de développement local. L'aménagement du territoire avec l'un de ses objectifs qui est corriger et analyser l'impact des activités humaines et aussi éviter les disparités entre eux, pour sa mise en œuvre, plusieurs sont les facteurs à prendre en compte, ainsi que différents instruments d'aménagement et d'urbanisme sont institués et contribuent de façon indispensable pour sa réussite tels que ; le SNAT, SRAT, PAW, PDAU, POS, PRA, PAT. De même façon un ensemble d'acteurs sont impliquées, notamment l'Etat, le secteur privé et la société civile tous en contribuant pour le bien être de la population Algérienne.

L'objet de notre étude consiste, dans un premier axe d'analyse, à caractériser la politique d'aménagement spécifique au territoire algérien et les principaux instruments mobilisés à cet effet. Puis nous analyserons les principaux projets structurants suivis par la commission installée à cet effet au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, où nous présenterons leur caractéristiques et phases de réalisation, le budget, les bénéfices et contraintes rencontrés par les différentes institutions chargées de les réaliser.

Mots clés : Acteurs d'aménagement, instruments d'aménagement, aménagement du territoire, territoire urbain, villes.

ABSTRACT

Spatial planning is a very important tool for establishing organization and coordination between the various actors, projects and actions to be implemented with respect to local development. Spatial planning with one of its objectives which is to correct and analyze the impact of human activities and also to avoid disparities between them, for its implementation, several are the factors to be taken into account, as well as different instruments of development and town planning are established and contribute in an essential way for its success such as; the SNAT, SRAT, PAW, PDAU, POS, PRA, PAT. Similarly, a set of actors are involved, including the state, the private sector and civil society, all contributing to the well-being of the Algerian population.

The object of our study consists, in a first axis of analysis, in characterizing the planning policy specific to the Algerian territory and the main instruments mobilized for this purpose. Then we will analyze the main structuring projects followed by the commission installed for this purpose at the level of the wilaya of Tizi-Ouzou, where we will present their characteristics and phases of realization, the budget, the benefits and constraints encountered by the various institutions responsible for them achieve.

Keywords: Planning actors, planning instruments, land use planning, urban territory, cities.